

Fiches de poste à profil (PAP) Rentrée scolaire 2021

Table des matières

1. Coordonnateur départemental Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV).....	3
2. Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription (CPC) à valence Education Physique et Sportive (EPS).....	4
3. Conseiller pédagogique de circonscription auprès de l'IEJ Adjoint DASEN.....	5
4. Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription (CPC)	6
5. Conseiller(ère) Pédagogique Départemental (CPD) Spécialité : éducation au développement durable Chargé.e de mission : mémoire citoyenneté	7
6. Conseiller(ère) de prévention départemental.....	9
7. Conseiller(ère) Pédagogique Départemental aux usages du numérique éducatif (ERUN).....	10
8. Conseiller(ère) Pédagogique Départemental (CPD) en arts visuels	11
9. Conseiller(ère) Pédagogique Départementale (CPD) en éducation musicale	12
10. Conseiller(ère) Pédagogique Départemental (C.P.D) en éducation physique et sportive (E.P.S) Spécialité formation parcours santé et lutte contre les violences scolaires.....	13
11. Conseiller(ère) Pédagogique Départemental (C.P.D) en éducation physique et sportive (E.P.S) Conseiller(ère) sécurité école et établissement	14
12. Conseiller(ère) Pédagogique Départemental (CPD) langues vivantes	16
13. Conseiller(ère) Pédagogique Départemental(e) Maîtrise de la langue (MDL)	17
14. Conseiller(ère) Pédagogique départemental (CPD) mathématiques.....	18
15. Direction dans les écoles de l'éducation prioritaire	19
16. Direction d'école d'application	20
17. Direction d'école maternelle, élémentaire et primaire totalement déchargée	21
18. Enseignant "réfèrent directeurs"	22
19. Coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire (REP)	23
20. Coordonnateur(trice) des quartiers politique de la ville.....	24
21. Enseignant(e) d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)	25

22. Enseignant(e) pour le dispositif ECORCE.....	26
23. Enseignant(e) remplaçant soutien aux directions d'écoles.....	27
24. Enseignant(e) remplaçant soutien aux équipes	28
25. Enseignant(e) référent aux usages du numérique (ERUN).....	29
26. Coordonnateur(trice) pédagogique Unité d'enseignement en ITEP et Unité d'enseignement IME	30
27. Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription (CPC) école inclusive	32
28. Enseignant(e) auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).....	33
29. Coordonnateur(trice) pédagogique matériel pédagogique adapté.....	34
30. Coordonnateur de la cellule accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)	36
31. Coordonnateur(trice) du service Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École (APADHE).....	37
32. Enseignant(e) coordonnateur(trice) ULIS école, collège, lycée option du trouble du spectre de l'autisme (TSA).....	38
33. Enseignant en Institut Médico-Educatif (IME).....	39
34. Enseignant(e) mis(e) à la disposition du Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Inclusion scolaire (S3AIS)	40
35. Enseignant(e) mis(e) à la disposition du SESSAD ITEP Nord (GPA), Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile ITEP	41
36. Enseignant(e) en Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA).....	43
37. Enseignant(e) formateur départemental du trouble du spectre de l'autisme (TSA)	44
38. Enseignant(e) référent.....	45
39. Secrétaire de la Commission Départementale d'Orientation vers les enseignements Adaptés (CDOEA)	46
40. Enseignant(e) en unité d'enseignement externalisée (UEE) CHNDS Faye l'Abesse	47
41. Enseignant(e) unité d'enseignement externalisée CHSDS Niort.....	48
42. Enseignant(e) unité d'enseignement externalisée (UEE) Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) Niort	49
43. Responsable Local(e) de l'Enseignement (RLE) à la maison d'arrêt de Niort	50
44. Enseignant(e) chargé des missions de vie scolaire EREA Françoise Dolto (Saint-Aubin le Cloud)	51
45. Enseignant(e) chargé de la coordination pédagogique EREA Françoise Dolto (Saint-Aubin le Cloud).....	53

FICHE DE POSTE
Coordonnateur départemental
Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV)

<i>Missions générales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France <ul style="list-style-type: none"> - Coordination entre services municipaux et DSDEN pour l'inscription des enfants allophones dans le 1^{er} degré. - Contribution à l'accueil et à l'information des parents. - Impulsion et suivi des tests de positionnement pratiqués à l'arrivée des enfants allophones. - Coordination entre enseignants au sein d'une école ou d'un EPLE. - Formation des enseignants dans le département, participation au Plan Académique de Formation. - Proposition de ressources pédagogiques. - Tenue du tableau de bord départemental et renseignement de l'enquête ministérielle. - Suivi de l'utilisation des moyens alloués en lien avec le responsable académique du CASNAV. - Participation au comité de pilotage académique du CASNAV. - Suivi départemental du DELF et participation comme examinateur-correcteur. • Scolarisation des enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs <ul style="list-style-type: none"> - Coordination entre enseignants en charge de leur enseignement. - Suivi des demandes de scolarisation au CNED. - Tenue du tableau de bord départemental de l'aide apportée aux EFIV. - Veille quant à l'absentéisme et au défaut de scolarisation. - Formation des enseignants dans le département, participation au Plan Académique de Formation. - Proposition de ressources pédagogiques. - Participation au comité de pilotage académique du CASNAV.
<i>Diplôme requis</i>	CRPE
<i>Compétences attendues</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Se montrer capable de travailler en équipe et de collaborer avec les différents acteurs impliqués avec un sens permanent de l'intérêt du service - Faire preuve de mobilité : l'enseignant est amené à se déplacer, à intervenir auprès de plusieurs écoles ou établissements des premier et second degrés, à évaluer des élèves inscrits dans les établissements - Avoir des qualités d'analyse, d'expertise et de conseil - Etre capable d'animer une formation d'adultes et de se positionner comme personne ressource auprès des équipes enseignantes - Avoir des qualités d'écoute et d'organisation - Maîtriser l'outil informatique.
<i>Personne à contacter</i>	IEN circonscription de Melle
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription (CPC)
à valence Education Physique et Sportive (EPS)

<i>Profil du poste</i>	<p>Il est placé sous l'autorité du DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. (décret n°2015-883 du 20 juillet 2015).</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.</p> <p>Le conseiller pédagogique « EPS » doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'EPS dans le 1^{er} degré et concernant la réglementation en vigueur (sécurité, sortie ...).</p>
<i>Missions générales</i>	<p>Les missions du conseiller pédagogique de circonscription « EPS », sont :</p> <p>Missions pour la circonscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription. • S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques, gestion du dossier EPS). • Représenter l'institution auprès des collectivités territoriales et associations le cas échéant. • Accompagner les enseignants nouvellement nommés. <p>Missions pour les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ; faire part de son expertise dans les dossiers touchant l'EPS. • Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école. • Accompagner les enseignants nouvellement nommés mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande. • Répondre à toute demande d'aide et de conseil • Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (CAFIPEMF...). • Soutenir la mise en œuvre d'expérimentation. <p>Missions pour le département :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire des actions de formation continue. • Participer aux groupes de travail, , notamment à l'équipe départementale, pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques, développer et mettre en la politique départementale éducative prenant en compte les réalités, contraintes et les ressources locales, en cohérence avec les orientations nationales. • Contribuer à la passation d'examens et concours.
<i>Diplôme requis</i>	CAFIPEMF
<i>Connaissances requises</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif.
<i>Compétences attendues</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des bilans d'élèves ; - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ; - Etre capable de s'adapter, d'être autonome ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ; - Maîtriser des outils informatiques ; - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux du dispositif.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Personne à contacter</i>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN de circonscription
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Conseiller pédagogique de circonscription auprès de l'IEN Adjoint DASEN

Profil du poste	Il est placé sous l'autorité du DASEN. Il est formateur et exerce sous la responsabilité de l'IEN-Adjointe à Monsieur le DASEN dont il est le collaborateur (décret n°2015-883 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental.
Missions générales	Elles sont essentiellement pédagogiques mais sont complétées par des tâches administratives en liaison avec les axes de travail définis dans ses missions. Secondar l'IEN-Adjointe au DASEN dans l'impulsion et le suivi des dossiers pédagogiques tels que : <ul style="list-style-type: none"> - la formation continue ; - la formation initiale ; - les dispositifs d'aide aux apprentissages ; - le projet d'école ; - les évaluations ; - les examens et concours ; - le suivi des enquêtes académiques et ministérielles ; - l'élaboration de documents pédagogiques et statistiques.
Diplôme requis	CAFIPEMF
Compétences attendues	La fonction requiert des compétences pédagogiques avérées dans tous les domaines de l'enseignement, une grande loyauté institutionnelle et une grande disponibilité.
Conditions particulières d'exercice	Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Personne à contacter	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 - ADASEN
Modalités de candidature	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription (CPC)

<i>Profil du poste</i>	<p>Le/La conseiller(ère) pédagogique de circonscription est placé(e) sous l'autorité du DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le/la conseiller(ère) pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il/elle est le collaborateur (décret n°2015-883 du 20 juillet 2015).</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.</p>
<i>Missions générales</i>	<p>Les missions du/de la conseiller(ère) pédagogique de circonscription, sont :</p> <p><u>Missions pour la circonscription :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription • S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...) • Représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant • Accompagner les enseignants nouvellement nommés. <p><u>Missions pour les écoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements • Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école • Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande • Répondre à toute demande d'aide et de conseil • Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (CAFIPMF...) • Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations. <p><u>Missions pour le département :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire des actions de formation continue • Participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques • Contribuer à la passation d'examens et de concours. <p>Ces missions sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.</p>
<i>Diplôme requis</i>	CAFIPEMF
<i>Connaissances requises</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du système éducatif. - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles.
<i>Compétences attendues</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder le sens du contact et des responsabilités. - Faire preuve d'une loyauté institutionnelle - Faire preuve de disponibilité
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Personne à contacter</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN de circonscription
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

Missions spécifiques Mémoire-Citoyenneté (1^{er} et 2nd degrés)	l'EMC et de l'éducation à la citoyenneté (en particulier le parcours citoyen). Participer à l'organisation et au suivi des cérémonies commémoratives, en lien avec les services de la Préfecture et de l'ONAC-VG. Coordonner et suivre le déploiement du Concours National de la Résistance et de la Déportation. Coordonner et suivre les actions liées à la commémoration du Centenaire de la 1 ^{ère} guerre mondiale. Instruire et suivre les différents projets liés à l'éducation à la citoyenneté dont ceux avec le ministère de la Défense. Instruire et suivre les différentes valorisations (Prix de l'éducation citoyenne, Prix citoyen départemental, cérémonie de remise des concours et dispositifs). Coordonner et suivre les dispositifs partenariaux liés à l'éducation à la citoyenneté (armée, SDIS, gendarmerie...) Assurer la mission de référent.e départemental.e laïcité et réserve citoyenne (formation des jeunes en service civique, participation au groupe académique, suivi et accompagnement des réservistes...).
Diplôme requis	➤ CAFIPEMF
Postes de CPC Connaissances requis	➤ Connaissance du développement du jeune enfant ➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles ➤ Connaissance du système éducatif
Compétences attendues	➤ Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire. ➤ Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines. ➤ Valoriser le développement des fondamentaux (dire-lire-écrire-compter) par l'interdisciplinarité. ➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. ➤ Etre capable de développer des partenariats, travailler en partenariat ➤ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. ➤ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation. ➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes. ➤ Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. ➤ Avoir une bonne maîtrise de l'outil numérique. ➤ Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.
Conditions particulières d'exercice	➤ Statut du poste : CAFIPEMF ➤ Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction
Personne à contacter	➤ Service des emplois et des enseignants des écoles (S3E) – DSDEN79
Modalités de candidature	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission. L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAFIPEMF.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) de prévention départemental

Profil du poste	La mission de conseiller de prévention départemental (CPD), qui s'inscrit dans l'application de l'article 4 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, consiste à assister et à conseiller l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Le CPD est rattaché hiérarchiquement au secrétaire général de la DSDEN.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Décliner au niveau départemental le programme annuel de prévention académique en matière de politique de prévention des risques professionnels ; - Animer le réseau des assistants de prévention du 1^{er} degré ; - Accompagner les assistants de prévention dans l'exercice de leurs fonctions ; - Répondre aux besoins d'accompagnement des chefs d'établissement et de service ; - Participer aux plans de formations départementaux ; - Approfondir, dans les services, la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ; - Participer aux travaux du CHSCT départemental ; - Vérifier la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans tous les services ; - En matière d'évaluation des risques, être associé à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique. - Participer et animer le comité QVT de la DSDEN 79
Quotité de service	- Temps plein
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation applicable en matière de santé et de sécurité au travail - Méthodologie d'analyse des risques et de diagnostic - Organisation de l'éducation nationale et de la prévention dans les établissements et les services - Méthodologie de conduite de projet - Environnement bureautique (tableurs, bases de données)
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser des facteurs de risques en situation de travail - Savoir animer une formation, une réunion - Savoir rédiger des procédures, notes, rapports, ... - Enrichir continuellement ses connaissances - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation, savoir hiérarchiser les priorités - Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. - Savoir rédiger un rapport d'activités qui contribuera à dresser le bilan et à l'analyser la pertinence des missions - Dynamisme et disponibilité - Faire preuve d'aisance relationnelle, de discrétion, de rigueur et de pédagogie.
Conditions particulières	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant du premier degré - Rattachement administratif : Direction Départementale des Services de l'Education Nationale
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 - Secrétaire Général de la DSDEN 79
Modalités de candidature	Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission présidée par le Secrétaire Général

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental
aux usages du numérique éducatif
(ERUN)

<i>Profil du poste</i>	Sous l'autorité de l'IEN adjointe au DASEN, le conseiller pédagogique départemental aux usages du numérique éducatif impulse et anime des actions en faveur du Numérique Éducatif à l'échelon départemental. Il coordonne les enseignants référents aux usages du numérique du département et conseille l'IEN adjointe au DASEN.
<i>Missions générales</i>	Contribuer à la stratégie nationale pour « faire entrer l'école dans l'ère du numérique » : <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en lien avec la délégation académique au numérique éducatif. • Impulser de nouveaux usages et faire la promotion des services numériques mis à disposition des enseignants. • Intervenir dans le cadre du plan de formation départemental et auprès des équipes de circonscription. • Développer des outils pour une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'Internet. • Mettre en œuvre des stratégies innovantes d'accompagnement et de suivi de la scolarité des élèves. • Assurer le suivi des parcours « Magistère ». Apporter, aides et conseils à l'IEN en charge du Numérique Éducatif : <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner l'action des ERUN dans le cadre des projets départementaux et des dispositifs institutionnels. • Contribuer à une gestion départementale et à la mise en œuvre des actions et des projets relatifs au numérique. • Mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels dans le cadre du plan de formation.
<i>Diplôme requis</i>	- C.A.F.I.P.E.M.F option « Enseignement et Numérique ».
<i>Connaissances requises</i>	- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif.
<i>Compétences attendues</i>	- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ; - Etre capable de s'adapter, d'être autonome ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ; - Maîtriser des outils du numérique ; - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux du dispositif.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	- Statut du poste : enseignant du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste - Une ou d'autres missions départementales peuvent être associées à cette mission principale à la demande du DASEN.
<i>Éléments de rémunération</i>	- Traitement selon le grade et l'échelon
<i>Personne à contacter</i>	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - A-DASEN
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental (CPD)
en arts visuels

<i>Profil du poste</i>	Placé sous l'autorité du DASEN, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN adjointe au DASEN dont il est le collaborateur (décret n°2015-883 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN adjointe au DASEN. Le conseiller « Arts visuels » doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement des arts visuels et l'histoire des arts.
<i>Missions générales</i>	Les missions du conseiller pédagogique départemental en arts plastiques sont : Missions pour le département : <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'équipe départementale des conseillers « arts visuels », animer et proposer une politique départementale éducative cohérente en s'appuyant sur les ressources culturelles existantes. • S'investir dans des groupes de pilotage action culturelle et histoire des arts. • Conduire des actions de formation continue. • Participer à la passation des examens et concours. Missions pour les circonscriptions : <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux plans d'animations pédagogiques. • Construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi. • Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels. • Étudier les dossiers d'agrèments pour les intervenants extérieurs. Missions pour les écoles : <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements. • Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école. • Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels. • Répondre aux demandes d'aide et de conseil. • Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.
<i>Diplôme requis</i>	CAFIPEMF option « arts visuels » souhaitée.
<i>Connaissances requises</i>	- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif. - Connaissances dans le domaine des arts visuels
<i>Compétences attendues</i>	- Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des projets ; - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ; - Etre capable de s'adapter, d'être autonome ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ; - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux de la mission.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	- Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste Une ou d'autres missions départementales peuvent être associées à cette mission principale à la demande du DASEN.
<i>Éléments de rémunération</i>	Traitement selon le grade et l'échelon
<i>Personne à contacter</i>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – ADASEN
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique Départementale (CPD)
en éducation musicale

Profil du poste	<p>Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous l'autorité du DASEN et sous la responsabilité de l'IEN adjointe à Monsieur le DASEN dont il est le collaborateur (décret n°2015-883 du 20 juillet 2015).</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN adjointe au DASEN.</p> <p>Le conseiller « Education Musicale » doit avoir de solides connaissances dans les enseignements des pratiques vocales, pratiques d'écoute et histoire des arts.</p>
Missions générales	<p>Les missions du conseiller pédagogique départemental en éducation musicale, sont :</p> <p>Missions pour le département :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une fonction de conseils et d'informations et impulser des actions pédagogiques en collaboration avec les partenaires institutionnels, les collectivités territoriales et les structures culturelles. • S'investir dans des groupes de pilotage action culturelle et histoire des arts. • Conduire des actions de formations continue. • Participer à la passation des examens et concours. <p>Missions pour les circonscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours aux inspecteurs chargés de circonscription. • Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi. • Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels. • Etudier les dossiers d'agrèments pour les intervenants extérieurs. <p>Missions pour les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements. • Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école. • Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels. • Répondre aux demandes d'aide et de conseil. • Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.
Diplôme requis	CAFIPEMF
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif. - Connaissances dans le domaine de l'éducation musicale
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des projets ; - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ; - Etre capable de s'adapter, d'être autonome ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ; - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux de la mission.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste - Une ou d'autres missions départementales peuvent être associées à cette mission principale à la demande du DASEN.
Eléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – A-DASEN
Modalités de candidature	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental (C.P.D)
en éducation physique et sportive (E.P.S)
Spécialité formation parcours santé et lutte contre les violences scolaires

<i>Profil du poste</i>	Conseiller technique auprès de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, pour l'Éducation Physique et Sportive (E.P.S) à l'école, le Conseiller Pédagogique Départemental (C.P.D) a pour mission, en lien avec l'EN en charge de la mission, de développer et mettre en œuvre l'EPS à l'école.
<i>Missions générales</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et soutenir la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles en lien avec les IEN des circonscriptions - Accompagner la prise de fonction des enseignants néo-titulaires, des enseignants à besoins particuliers - Participer à des réunions concernant votre champ d'action et éventuellement représenter le directeur académique ou tout inspecteur de circonscription, - Participer à certains conseils d'IEN pour apporter des informations, présenter des projets - Suivre et rendre compte de la conformité et du label Education nationale des centres d'accueil avec ou sans hébergement des Deux-Sèvres, reconnus d'intérêt pédagogique <p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la formation initiale des fonctionnaires stagiaires dans le cadre des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education (INSPE) en Deux-Sèvres - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue du département - Intervenir, dans les modules de formation continue départementaux et de circonscription, avec les équipes pluri-professionnelles des INSPE, dans le cadre du développement de la e-formation <ul style="list-style-type: none"> - Etudier, d'un point de vue technique, les demandes d'agrément d'intervenants extérieurs, via l'application Intervenants extérieurs 1D - Gérer la partie « espace pédagogique » EPS du site IA 79.
<i>Missions en EPS</i>	<p>En Education Physique et Sportive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement et à la mise en œuvre de l'EPS à l'école primaire, dans le département - Participer à la mise en œuvre de l'EPS au cycle 3, en relation avec les IA-IPR-EPS - Evaluer l'effectivité de la mise en œuvre de l'EPS, en 2020-2021 - Analyser l'efficacité des pratiques pédagogiques s'y rapportant, en 2020-2021 - Renforcer l'enseignement de l'EPS à l'école primaire (Plan d'Action Départemental 2021-2025) - S'impliquer dans l'animation de l'équipe EPS et s'assurer de la mise en œuvre des actions conduites dans le cadre d'une réflexion transdisciplinaire - Contrôler l'application des règlements concernant l'encadrement des Activités Physiques et Sportives (APS), lors des sorties scolaires et des séjours éducatifs, en lien avec les services de la DSDEN et les équipes de circonscription <p>Partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer les relations avec les partenaires institutionnels (Collectivités, Services de l'état) et comités sportifs départementaux - Travailler en collaboration avec le sport scolaire (U.S.E.P et U.N.S.S.) - Suivre les dossiers "Génération 2024" dans les écoles et les collèges des Deux-Sèvres
<i>Missions en EPS spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le dossier "Natation scolaire" sur la CAN. - Suivre les dossiers EPS des écoles de la CAN (contrat de ville Niort, parcours sportif scolaire Niort, REP...), avec les CPC EPS
<i>Autres missions avec priorité d'un CPD Hors EPS</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Former les accompagnateurs bénévoles dans le cadre des activités à taux d'encadrement renforcé - Participer aux jurys d'examens de type CAFIPEMF, CRPE - Participer, avec l'infirmière départementale, à la sensibilisation et à la formation des élèves (APS) et des personnels des écoles (PSC1), en lien avec le parcours de santé - Participer avec les autres acteurs de prévention (CPC EPS) à la sensibilisation et à la formation des personnels de l'Education Nationale - Avec les CPC EPS assistants de prévention, aider à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique départementale, en lien avec la Cellule de Lutte contre les Violences Scolaires (CLVS)
<i>Eléments de rémunération</i>	- Traitement selon le grade et l'échelon
<i>Personne à contacter</i>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – ADASEN
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental (C.P.D)
en éducation physique et sportive (E.P.S)
Conseiller(ère) sécurité école et établissement

Profil du poste	Conseiller technique auprès de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, pour l'Éducation Physique et Sportive (E.P.S) à l'école, le Conseiller Pédagogique Départemental (C.P.D) a pour mission, en lien avec l'IEN en charge de la mission, de développer et mettre en œuvre l'EPS à l'école.
Missions générales	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et soutenir la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles en lien avec les IEN des circonscriptions - Accompagner la prise de fonction des enseignants néo-titulaires, des enseignants à besoins particuliers - Participer à des réunions concernant votre champ d'action et éventuellement représenter le directeur académique ou tout inspecteur de circonscription, - Participer à certains conseils d'IEN pour apporter des informations, présenter des projets - Suivre et rendre compte de la conformité et du label Education nationale des centres d'accueil avec ou sans hébergement des Deux-Sèvres, reconnus d'intérêt pédagogique <p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la formation initiale des fonctionnaires stagiaires dans le cadre des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education (INSPE) en Deux-Sèvres - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue du département - Intervenir, dans les modules de formation continue départementaux et de circonscription, avec les équipes pluri-professionnelles des INSPE, dans le cadre du développement de la e-formation - Etudier, d'un point de vue technique, les demandes d'agrément d'intervenants extérieurs, via l'application Intervenants extérieurs 1D - Gérer la partie « espace pédagogique » EPS du site IA 79.
Missions en EPS	<p>En Education Physique et Sportive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement et à la mise en œuvre de l'EPS à l'école primaire, dans le département - Participer à la mise en œuvre de l'EPS au cycle 3, en relation avec les IA-IPR-EPS - Evaluer l'effectivité de la mise en œuvre de l'EPS, en 2020-2021 - Analyser l'efficacité des pratiques pédagogiques s'y rapportant, en 2020-2021 - Renforcer l'enseignement de l'EPS à l'école primaire (Plan d'Action Départemental 2021-2025) - S'impliquer dans l'animation de l'équipe EPS et s'assurer de la mise en œuvre des actions conduites dans le cadre d'une réflexion transdisciplinaire - Contrôler l'application des règlements concernant l'encadrement des Activités Physiques et Sportives (APS), lors des sorties scolaires et des séjours éducatifs, en lien avec les services de la DSDEN et les équipes de circonscription <p>Partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer les relations avec les partenaires institutionnels (Collectivités, Services de l'état) et comités sportifs départementaux - Travailler en collaboration avec le sport scolaire (U.S.E.P et U.N.S.S.) - Suivre les dossiers "Génération 2024" dans les écoles et les collèges des Deux-Sèvres
Missions en EPS spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le dossier "Natation scolaire" dans le département, hors CAN. - Suivre les dossiers EPS des écoles sur le département, avec les CPC EPS

<p><i>Autres missions avec priorité d'un CPD Hors EPS</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former les accompagnateurs bénévoles dans le cadre des activités à taux d'encadrement renforcé - Participer aux jurys d'examens de type CAFIPEMF, CRPE <p>Conseiller sécurité écoles et établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les écoles pour toutes les questions de sécurité : les risques majeurs et le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) et les risques incendie. <p>Chargé de mission sécurité routière 1er et 2nd degrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les actions proposées dans le cadre de l'Attestation de Première Education à la Route (APER) et assurer leur suivi, - Accompagner et initier les actions dans les 1er et 2nd degrés - Accompagner les écoles, les établissements scolaires, dans les circonscriptions et les bassins de formation, dans les projets d'éducation à la route
<p><i>Diplôme requis</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - C.A.F.I.P.E.M.F, avec option « E.P.S »
<p><i>Connaissances requises</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif - Connaissances liées aux pratiques sportives
<p><i>Compétences attendues</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des projets ; - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ; - Etre capable de s'adapter, d'être autonome ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ; - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux de la mission.
<p><i>Conditions particulières d'exercice</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste - Une ou d'autres missions départementales peuvent être associées à cette mission principale à la demande du DASEN.
<p><i>Eléments de rémunération</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon
<p><i>Personne à contacter</i></p>	<p>Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IENA</p>
<p><i>Modalités de candidature</i></p>	<p>Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental (CPD)
langues vivantes

<i>Profil du poste</i>	<p>Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous l'autorité du DASEN et sous la responsabilité de l'IEN adjointe à Monsieur le DASEN dont il est le collaborateur (décret n°2015-883 du 20 juillet 2015).</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN adjointe au DASEN.</p>
<i>Missions générales</i>	<p>Les missions du conseiller pédagogique départemental en langues vivantes sont :</p> <p>Missions départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer les tâches liées à l'animation du dossier langues vivantes, sous l'autorité de l'ADASEN. • Aide les équipes de circonscription à la mise en place et à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes. • Participer au plan de formation continue et assurer les actions de formation et d'animations pédagogiques afférentes au dossier. • Diffuser dans les écoles des ressources départementales et des informations. • Assurer les partenariats interministériels, avec les collectivités territoriales, avec l'INSPE et CANOPE. • Accompagner les éventuels assistants : contacts, accueil, aide à l'installation, démarches administratives, aide pédagogique. • Gérer les enquêtes (départementales, académiques, nationales) afférentes au dossier. • Assurer les liaisons avec les collègues. • Assurer les tâches liées à l'animation du dossier EILE sous l'autorité de l'ADASEN. • Concevoir l'aide personnalisée nécessaire aux enseignants assurant l'EILE.
<i>Diplôme requis</i>	C.A.F.I.P.E.M.F option « langues vivantes ».
<i>Connaissances requises</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif.
<i>Compétences attendues</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités d'adaptation. - Bonne connaissance de son domaine d'intervention. - Expérience dans le domaine de la formation d'adultes. - Sens de la communication et de la négociation. - Sens du travail en équipe. - Sens du partenariat. - Capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse. - Bonne maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC).
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Éléments de rémunération</i>	- Traitement selon le grade et l'échelon
<i>Personne à contacter</i>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 –
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental(e)
Maîtrise de la langue (MDL)

<i>Cadre général d'exercice</i>	La mission du Conseiller(ère) pédagogique départementale Maîtrise de la langue (MDL) s'exerce auprès de l'inspectrice chargée de la mission maîtrise de la langue et le poste est implanté à la DSDEN.
<i>Missions</i>	<p>Les missions qui seront confiées au conseiller maîtrise de la langue à vocation départementale relèvent des quatre pôles :</p> <p><u>Formation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception et encadrement de formations d'enseignants et de formateurs. • En particulier, formation et accompagnement des enseignants engagés dans le plan de formation français. • Participation à des séminaires académiques, nationaux. <p><u>Animation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation du groupe des référents français. • Animation de groupes ressources. <p><u>Suivi:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan départemental de formation pour ce qui relève de la maîtrise de la langue <p><u>Recherche, production:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation au groupe académique maîtrise de la langue • Partenariat avec l'INSPE et la recherche. • Production de documents ressources.
<i>Qualifications et compétences</i>	<p>Titulaire d'un CAFIPEMF, le conseiller pédagogique montre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une expertise dans le domaine de la maîtrise de la langue sur l'ensemble des cycles d'enseignement. • Une volonté de se former et de s'informer en exerçant une veille pédagogique et didactique. • Des capacités avérées dans la conduite de formations d'adultes. • Une bonne connaissance du contexte de travail en circonscription. • Des capacités liées à la gestion des dossiers (anticipation, documents de suivi, contacts avec les partenaires, rendu de compte...) • Des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse. • Des capacités relationnelles qui lui permettent d'accompagner des territoires, des groupes d'enseignants, des équipes de circonscription. • Des capacités à travailler en équipe avec les autres conseillers à vocation départementale. • Une bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication. • Du dynamisme, de la réactivité et de la motivation.
<i>Modalités de recrutement</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique départemental (CPD)
mathématiques

<i>Profil du poste</i>	Le conseiller pédagogique en mathématiques assure, sous la responsabilité de l'ADASEN et en synergie avec l'IEN chargé de la mission mathématique pour le département et le chargé de mission académique à la mise en œuvre et le suivi du plan mathématiques: planification des actions, points d'étapes, communication d'informations ... Il travaille avec les autres référents de l'académie : partage de ressources et de pratiques, analyse des modalités d'accompagnement, mutualisation de productions...
<i>Missions générales</i>	Les missions du conseiller pédagogique départementale mathématiques sont : <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les actions de suivi et d'accompagnement des formateurs auprès des enseignants. • Travailler conjointement avec les binômes de référents enseignants 1er et 2nd degré lorsque ces modalités sont proposées en académie. • Participer à des actions académiques de formation spécifique à destination des référents. • Concevoir collectivement et mettre en œuvre des séances de classe dans une optique Lessons Studies. • Conseiller ou proposer des ressources et/ou du matériel pour la classe, accompagnées d'une analyse de leur intérêt didactique. • Participer aux groupes académiques des référents mathématiques <p>Le référent départemental participe, comme les formateurs référents de chaque circonscription, au travail d'accompagnement d'un ou plusieurs groupes de 6-8 professeurs selon les modalités définies dans le cadre du plan mathématiques et de sa déclinaison dans le département.</p>
<i>Diplôme requis</i>	Être titulaire du CAFIPEMF
<i>Connaissances requises</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances mathématiques permettant d'appréhender les notions vues à l'école - Compétences didactiques et pédagogiques dans le domaine mathématique.
<i>Compétences et actions à déployer</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individuel et collectif, rôle d'accompagnateur et de facilitateur dans la libération de la parole pour l'expression des besoins de terrain en mathématiques. - Accompagnement individuel en présentiel en classe, accompagnement collectif en groupe (méthodes d'animation du travail collectif et collaboratif et de la dynamique de groupe, etc.), accompagnement à distance (mise en place d'outils collaboratifs). - Séances de co-observation. - « Community management » entre groupes : mise à disposition de ressources, mise en relation des groupes, impulsion de nouvelles pratiques, dynamique de travail entre pairs. - Prise en compte les pratiques des enseignants individuellement et collectivement et les évolutions au sein des groupes : évolution du ressenti et de l'aisance du professeur des écoles, travail collaboratif entre pairs autour du développement professionnel, etc. - Travailler les contenus mathématiques comme indiqué en introduction, développer une culture mathématique afin de redonner confiance aux enseignants et améliorer la réussite collective des élèves. - Réfléchir à la place de l'écrit et à son utilisation. - Observer des séances en classe (2 à 3 par professeur des écoles). - Analyser des séances individuellement et collectivement dans une optique de développement professionnel (analyse centrée sur l'enseignant).
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Éléments de rémunération</i>	- Traitement selon le grade et l'échelon
<i>Personne à contacter</i>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – ADASEN + IEN BRESSUIRE
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Direction dans les écoles de l'éducation prioritaire

<i>Profil du poste</i>	Les missions du directeur d'école sont définies par la circulaire n° 2014-138 du 23 octobre 2014 relative aux protocoles de simplifications des tâches du directeur d'école et par la circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école. La complexité croissante de la tâche en fonction de la taille de l'école implique des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.
<i>Missions générales</i>	<p>Sous l'autorité de l'IEN de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école située au sein du dispositif de l'éducation prioritaire exerce les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. • Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif. • Travailler au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau REP, du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. • Proposer et mettre en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du projet de réseau REP défini avec les autorités académiques. • Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative. • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. • Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège. • Participer à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau et l'IEN de circonscription. • Participer aux différentes réunions du groupe de pilotage du REP et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée. • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école. • Être le garant d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.
<i>Titre requis</i>	Inscription sur la Liste d'aptitude aux fonctions de direction d'école (LADE)
<i>Connaissances requises</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance du système éducatif - Parfaite maîtrise du fonctionnement d'une école
<i>Compétences attendues</i>	<p>En plus des aptitudes de directeur d'école, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP. - Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ; - Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'école afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ; - Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction, - Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes. - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires. - Faire preuve de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes. <p>Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.</p>
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Personne à contacter</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN de circonscription
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Direction d'école d'application

<i>Profil du poste</i>	Les missions du directeur d'école sont définies par la circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école. La complexité croissante de la tâche en fonction de la taille de l'école implique des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.
<i>Missions générales</i>	<p>Il s'agit, en premier lieu, bien entendu, d'assumer les fonctions de directeur d'école selon les termes du Décret n°89-122 du 24 février 1989</p> <p>Le directeur d'école d'application coordonne l'équipe pédagogique. Il s'assure que les documents produits collectivement sont conçus et rédigés dans la perspective d'une exploitation en formation, en direction d'étudiants et d'enseignants stagiaires ou titulaires. (Projet d'école, projets pédagogiques particuliers, programmations, suivi des cohortes et des élèves, organisation de l'aide personnalisée, livret d'évaluation, utilisation des évaluations internes et nationales...)</p> <p>Il est sollicité pour des formations relatives à la formation pédagogique et didactique, au cadre institutionnel et au rôle du directeur d'école dans le cadre de la formation continue comme, par exemple, la formation de directeurs d'école, la formation des enseignants recrutés aux concours, la formation continue en circonscription. Les documents élaborés dans le cadre de la gestion d'école et du pilotage d'équipe sont également des outils potentiels de formation. Il intervient dans la formation universitaire des MASTER métiers de l'enseignement dans le cadre d'une convention annuelle entre l'IA-DASEN et l'école interne de l'université pour la formation des maîtres.</p> <p>Aux termes de l'article 34 du code de l'éducation, après accord des autorités académiques, et sous le contrôle de l'Inspecteur de circonscription, il est chargé de diriger et d'animer des expérimentations inscrites au projet d'école.</p> <p>Sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN qui délègue à l'IEN chargé de la mission formation, et en lien avec le conseiller pédagogique formation continue, il organise le travail des MF dans la répartition des journées de décharge.</p> <p>Il peut prendre en charge l'organisation de groupes de travail de formateurs. Il participe à ces groupes quelle que soit la quotité de sa décharge.</p> <p>Il est sollicité pour l'organisation de modules de formation selon les priorités et les besoins départementaux, en lien avec le CP de circonscription.</p> <p>Il est susceptible d'apporter son expertise à des groupes de travail départementaux.</p>
<i>Titre requis</i>	Les candidats doivent être titulaires du CAFIPEMF, avoir exercé des fonctions de formateur et être inscrits sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles.
<i>Compétences attendues</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable d'agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'Éducation. - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires. - Faire preuve de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes. - Maîtriser les TUIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école. - Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste <p>Le directeur d'école d'application bénéficie d'une décharge de service (note de service N°2006-104 du 21/06/2006) pour prendre en compte la spécificité des écoles comprenant 3 maîtres d'application ou plus.</p> <p>Si l'école compte au moins 5 classes d'application : décharge complète Si l'école compte au moins 3 classes d'application : demi décharge</p>
<i>Éléments de rémunération</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon
<i>Personne à contacter</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN de circonscription
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Direction d'école maternelle, élémentaire et primaire totalement déchargée

<i>Profil du poste</i>	Les missions du directeur d'école sont définies par la circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école. La complexité croissante de la tâche en fonction de la taille de l'école implique, pour le directeur d'une école à 13 classes et plus en maternelle et 14 classes et plus en élémentaire ou primaire des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.
<i>Missions générales</i>	Les missions du directeur d'école totalement déchargé sont de: <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. • Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif. • Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école. • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. • Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège. • Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues. • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école. • Être le garant d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.
<i>Titre requis</i>	Inscription sur la Liste d'aptitude aux fonctions de direction d'école
<i>Connaissances requises</i>	- Bonne connaissance du système éducatif - Parfaite maîtrise du fonctionnement d'une école
<i>Compétences attendues</i>	- Être capable d'agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'Éducation. - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires. - Faire preuve de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes. - Maîtriser les TUIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école. - Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	- Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Éléments de rémunération</i>	- Traitement selon le grade et l'échelon
<i>Personne à contacter</i>	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN de circonscription
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Enseignant "référént directeurs"

Profil du poste	<p>L'enseignant(e), placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'Adjointe au DASEN des Deux-Sèvres, fait partie de l'équipe départementale d'accompagnement qui s'inscrit dans un processus de résolution de situations de crise visant à restaurer un climat scolaire dégradé.</p> <p>Son intervention s'inscrit dans un cadre non hiérarchique auprès des directeur.rice.s, et respecte la confidentialité des situations.</p> <p>Sa mission peut l'amener à se déplacer sur différentes circonscriptions.</p>
Missions générales	<p>Accompagnement des directeur.rice.s sous différentes modalités (formation initiale et continue, en réunion des directeurs, groupes de travail...) : dispositif de soutien de proximité qui permettra d'accompagner un.e directeur.rice à résoudre une problématique.</p> <p>Cette mission ne se substitue ni aux rôles des Inspecteurs de l'Education Nationale et de leur équipe, ni à celui du DASEN, ni aux dispositifs d'aides existants (DRH)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des situations particulières de crise : évaluation, régulation, apports d'outils. • Accompagnement du directeur : aide à l'analyse réflexive.
Compétences attendues	<p>Avoir une solide expérience dans la direction d'école</p> <p>Connaitre le référentiel du directeur d'école</p> <p>Connaitre l'institution et les services qui permettent d'assurer le suivi des dossiers</p> <p>Connaitre différents fonctionnements d'école</p> <p>Etre en capacité à analyser, construire et apporter des solutions dans différentes situations</p> <p>Etre en capacité mettre en oeuvre et co-animer des temps de formation et à mutualiser des pratiques entre pairs</p> <p>Être réactif, faire preuve de discernement et prendre des initiatives.</p> <p>Avoir de bonnes capacités relationnelles, communicationnelles pour faciliter le travail d'équipe, établir un climat de confiance et susciter l'échange</p>
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Quotité : 50% - Résidence administrative : DSDEN Niort
Personnes à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 - ADASEN
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> - Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire (REP)

<i>Profil du poste</i>	L'enseignant recruté doit connaître les problématiques de l'éducation prioritaire
<i>Missions générales</i>	<p>Les missions du coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un tableau de bord. • Participer au travail collaboratif dans le cadre du réseau, en vue d'améliorer la réussite des élèves. • Participer aux actions du réseau, notamment aux actions partenariales, avec les familles et les acteurs de terrain hors Education nationale (élus, représentants de l'État, milieu associatif). • Contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre du projet de réseau.
<i>Connaissances requises</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles. - Bonne connaissance du système éducatif - Bonne connaissance de l'éducation prioritaire
<i>Compétences attendues</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. - Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, messagerie électronique). - Etre dynamique et disponible.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Personne à contacter</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN des circonscriptions concernées
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Coordonnateur(trice) des quartiers politique de la ville

<i>Profil du poste</i>	L'enseignant(e) recruté doit connaître les problématiques liées à la politique de la ville
<i>Missions générales</i>	<p>Les missions du/de la coordonnateur(trice), sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un tableau de bord. • Participer au travail collaboratif en vue d'améliorer la réussite des élèves. • Participer aux actions liées à la politique de la ville, notamment aux actions partenariales, avec les familles et les acteurs de terrain hors éducation nationale (élus, représentants de l'État, milieu associatif). • Contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre de projets.
<i>Connaissances requises</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif.
<i>Compétences attendues</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des bilans d'élèves ; - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ; - Etre capable de s'adapter, d'être autonome ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ; - Maîtriser des outils informatiques ; - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux liés à la politique de la ville.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Personne à contacter</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN de la circonscription de Niort Sud
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Profil du poste	<p>L'enseignant(e) d'unité pédagogique pour élèves allophones est placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, il exerce sous l'autorité du DASEN</p> <p>Il est membre du CASNAV académique.</p> <p>Le poste correspond à une fonction exceptionnelle d'accueil des élèves, complémentaire à l'enseignant de la classe ou à l'équipe enseignante (responsable des apprentissages scolaires de l'élève).</p>
Missions générales	<p>Les missions de l'enseignant(e) UPE2A, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner des élèves allophones. • Organiser la scolarisation dans tous les domaines disciplinaires. • Aider à l'élaboration du projet personnalisé du parcours scolaire de l'élève, en favoriser la continuité et la cohérence de sa mise en œuvre. <p>L'enseignant(e) interviendra de façon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directe auprès des enfants dans le cadre de séances pédagogiques hors classe, de type UPE2A ouverte (petits groupes de 2 à 7 élèves) ou dans la classe en partenariat avec le maître (si un seul élève concerné dans l'école ou suivant les besoins évalués des élèves). • Indirecte, en tant que personne ressource, pour accompagner les équipes d'enseignants dans l'accueil d'élèves nouvellement arrivés en France et pour informer les parents des enjeux et des modalités de prise en charge de leur enfant à l'école. <p>Il/Elle devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un bilan de compétences de chaque élève en français, langue d'origine (dans la mesure du possible) et en mathématiques. • Planifier une mise à niveau linguistique. • Participer à la réflexion départementale et académique sur la scolarisation des EANA. • Rendre compte à la coordonnatrice CASNAV et à l'IEN de circonscription : <ul style="list-style-type: none"> o Des évolutions de situation (départ/arrivée) o Du bilan de fin de période avec les indicateurs concernant les prises en charge (nombre d'élèves, modalité, etc.)
Diplôme requis	<p>Être titulaire de la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certification en FLS (Français Langue Seconde) et/ou une expérience en alphabétisation souhaitée.
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances spécifiques de ce public scolaire. - Connaissances souhaitées en FLE (Français Langue Étrangère).
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de travailler en équipe (liaisons régulières et fréquentes avec les différents enseignants, personnels éducatifs, ...). - Faire preuve d'organisation, d'initiative, de gestion de l'hétérogénéité. - Posséder une expérience pédagogique solide en classe « ordinaire », éventuellement dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire. - Faire preuve de capacités à travailler avec des partenaires. - Faire preuve d'ouverture et de capacité relationnelle et interculturelle.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalité d'intervention : sur plusieurs écoles (itinérant) en fonction des arrivées et des départs - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste - Certains postes auront une mission partagée entre UPE2A (élèves allophones) et UPS (élèves voyageurs)
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN MELLE - ADASEN - CASNAV : Isabelle GODEAU (casnav79@ac-poitiers.fr ou 06 19 55 17 45)
Modalités de candidature	<p>Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) pour le dispositif ECORCE

Profil du poste	Le professeur des écoles est mis à disposition du Conseil départemental des Deux-Sèvres, pour exercer les fonctions d'animateur du dispositif Ecorce, dispositif d'éducation à la biodiversité.
Missions générales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la coordination avec les équipes de circonscriptions du premier degré, les chefs d'établissement et les collègues ; ➤ Favoriser l'inscription du projet biodiversité dans les projets d'école et les établissements, en développant une approche pluridisciplinaire et des actions communes ; ➤ Développer l'inscription du programme ECORCE dans une politique de réseau (ECLORE) et une démarche E3D (Ecole/Etablissement en démarche de développement durable) ; ➤ Développer l'accompagnement pédagogique, produire des outils ; ➤ Organiser, coordonner la formation des enseignants ; ➤ Organiser la formation des intervenants en lien avec l'IFREE et la régie des pôles « science et nature ».
Diplôme requis	Sans objet
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance des compétences requises dans le domaine de l'enseignement scientifique et de l'EDD ; ➤ Bonne connaissance du partenariat local dans le domaine de la culture scientifique et de l'EDD.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre capable de travailler en partenariat et en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service ; ➤ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ; ➤ Maîtriser l'outil informatique ; ➤ Connaître l'environnement administratif ; ➤ Faire preuve dynamisme de et de disponibilité.
Conditions particulières d'exercices	Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction
Personne à contacter	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79
Modalités de candidature	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission constituée d'IEN

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) remplaçant soutien aux directions d'écoles

Profil des postes	<p>Le professeur des écoles nommé sur ce poste de remplacement interviendra dans la classe de la directrice ou du directeur d'école, à la demande du DASEN, pour permettre à cette directrice/ce directeur de prendre en charge des éléments essentiels au pilotage de l'école.</p> <p>Son intervention sera ponctuelle, limitée, temporaire et devra permettre à la directrice/au directeur de concentrer son attention sur sa tâche administrative.</p> <p>En dehors des interventions ciblées de soutien, le professeur des écoles assurera un service de remplacement.</p> <p>Dans le cas où ce titulaire remplaçant n'a pas à assurer de remplacement pendant une période déterminée, il devra se rendre obligatoirement dans son école de rattachement. Il sera alors chargé de l'aide pédagogique aux équipes éducatives.</p> <p>Cette mission conduit à accepter les remplacements dans des écoles présentant une organisation quotidienne ou hebdomadaire spécifique.</p>
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les compétences du référentiel de professeur des écoles pour enseigner dans les différents cycles de l'école primaire. - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face à une demande urgente. - Etre mobile et en capacité d'effectuer des trajets couvrant la moitié nord ou la moitié sud du département. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie,
Conditions particulières d'exercice	<p>Statut du poste : Professeur des écoles</p> <p>Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction</p>
Personne à contacter	<p>Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – ADASEN</p>
Modalités de candidature	<p>Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission</p>

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) remplaçant soutien aux équipes

<i>Profil des postes</i>	<p>Le professeur des écoles nommé sur ce poste de remplacement interviendra en soutien, à la demande du DASEN, pour accompagner les équipes dans la gestion de situations complexes et la gestion d'élèves avec une attention portée aux petites écoles de moins de trois classes.</p> <p>Son intervention sera ponctuelle, limitée, temporaire et devra permettre d'envisager des solutions pérennes. Il pourra prendre en charge toute ou partie d'une classe.</p> <p>En dehors des interventions ciblées de soutien, le professeur des écoles assurera un service de remplacement.</p> <p>Dans le cas où un titulaire remplaçant n'aura pas à assurer de remplacement pendant une période déterminée, il devra se rendre obligatoirement dans son école de rattachement. Il sera alors chargé de l'aide pédagogique aux équipes éducatives.</p> <p>Cette mission conduira à accepter les remplacements dans des écoles présentant une organisation quotidienne ou hebdomadaire spécifique.</p>
<i>Compétences attendues</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les compétences du référentiel professeur des écoles pour enseigner dans les différents cycles de l'école primaire. - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<p>Statut du poste : Professeur des écoles</p> <p>Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction</p>
<i>Personne à contacter</i>	ADASEN
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) référent aux usages du numérique (ERUN)

Profil du poste de coordonnateur	<p>Les ERUN sont sous la responsabilité directe de l'Inspecteur de l'Education nationale adjointe au DASEN en charge de la mission. La coordination de l'équipe et de ses actions est assurée par le conseiller pédagogique départemental aux usages du numérique.</p> <p>Les actions et les projets départementaux sont définis en début d'année en fonction des projets nationaux et académiques et actualisés au cours de l'année scolaire en fonction des besoins.</p> <p>Les ERUN s'engagent pour une mission de 3 ans renouvelable chaque année non tacitement. Au terme des 3 ans, un entretien avec l'Inspecteur de l'Education nationale adjointe au DASEN en charge de la mission numérique aura lieu afin de faire un bilan et de voir les suites à donner.</p> <p>Dans cet engagement, il est demandé aux ERUN de se placer dans la perspective de préparer la première partie du CAFIPEMF afin de pouvoir faire valider leurs compétences techniques et pédagogiques dans le domaine des nouvelles technologies.</p>
Missions pédagogiques	<p><u>En direction des enseignants et des écoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport d'outils de travail et de réponses pédagogiques aux enseignants : recours pertinent et opportun à l'outil informatique, organisation du groupe classe lors de l'utilisation de l'outil informatique (salle informatique, classe équipée, classe mobile, utilisation de réseaux et ENT), choix de logiciels, organisation du B2i et validation des compétences... ; - Si besoin, intervention pédagogique dans les classes ou les écoles auprès des enseignants afin d'apporter leurs compétences dans le cadre de projets pédagogiques (exemple : création de site d'école, intervention sur la thématique « internet responsable ») - Dans le cadre de projet d'équipement informatique d'une école et à la demande du directeur, élaboration et suivi du cahier des charges de l'équipement en lien avec le fournisseur et la collectivité. - Apport de réponses techniques : choix et usages de matériels, problèmes de gestion de réseaux, conseils auprès des municipalités... ; - Suivi des projets d'école, notamment dans le cadre du volet numérique ; - Actions de formation : atelier hors temps scolaire, animations pédagogiques, stages de circonscription ou départementaux. <p><u>En direction des circonscriptions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Interface entre les circonscriptions et le webmaster départemental pour publication de documents sur le site départemental de la DSDEN ; - aide aux écoles pour la mise en œuvre des enquêtes et des évaluations nationales, (saisie et remontée des informations) et leur traitement pédagogique ; - participation aux journées pédagogiques <p><u>Concernant l'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de travail de l'équipe départementale sous l'autorité de l'IENA et animées par le conseiller pédagogique départemental.
Quotité de service	<ul style="list-style-type: none"> - Temps plein
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'outil informatique (logiciel –suite bureautique notamment- et environnement réseau) - Avoir une bonne connaissance des usages pédagogiques des techniques usuelles de l'information et de la communication et la maîtrise des matériels et logiciels usuels - Connaissance des concepts et notions, dans chacun des champs disciplinaires enseignés à l'école primaire - Connaissance des partenaires et des interlocuteurs extérieurs avec lesquels les écoles sont amenées à travailler - Avoir des aptitudes pour le travail en équipe et la formation d'adultes
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience pédagogique reconnue - Mise en œuvre d'approches pluridisciplinaires - Enrichir continuellement ses connaissances - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation - Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. - Dynamisme et disponibilité - Savoir rédiger un rapport d'activités qui contribuera à dresser le bilan et à l'analyser la pertinence des missions
Conditions particulières	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant du premier degré - Rattachement administratif : Direction Départementale des Services de l'Education Nationale
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 et IEN-A
Modalités de candidature	<p>Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Coordonnateur(trice) pédagogique Unité d'enseignement
en ITEP et Unité d'enseignement IME

Profil du poste	Le/La coordonnateur(trice) pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.
Missions générales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il/Elle organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ; ➤ Pour chaque année scolaire, il/elle élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur, pour validation ; ➤ Il/Elle coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements ; ➤ Le/La coordonnateur(trice)pédagogique est l'interlocuteur privilégié(e) des familles pour les questions relatives au parcours scolaire de l'enfant. Il/elle doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant. Le/La coordonnateur(trice) pédagogique est tenu de répondre aux demandes des familles concernant la scolarisation de leur enfant. ➤ Le/La coordonnateur(trice) est responsable de la bonne tenue du dossier scolaire de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur. ➤ Il/Elle travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves. ➤ Le/La coordonnateur(trice) pédagogique est membre (sans voix délibérative) du conseil de vie sociale de l'établissement. ➤ Dans le cadre des enseignements dispensés au titre de participation des usagers à la citoyenneté, il/elle coordonne et anime la phase préparatoire de cette instance, en lien avec les équipes éducatives et les délégués des élèves.
Organisation de l'unité d'enseignement	<p>Le/La coordonnateur(trice) pédagogique veille à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nature et les niveaux des enseignements dispensés en conformité avec les exigences réglementaires. - la nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves : <p>les collaborations particulières établies avec certains établissements scolaires, en précisant dans ce dernier cas les établissements concernés, les modalités pratiques des interventions au sein des locaux scolaires et les lieux d'intervention ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de coopération entre les enseignants exerçant au sein de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés par la convention. Cette coopération porte notamment sur l'analyse et le suivi des actions pédagogiques mises en œuvre, leur complémentarité, ainsi que sur les méthodes pédagogiques adaptées utilisées pour les réaliser. Elle porte également sur les modalités de travail en commun : fréquence, composition et organisation des réunions pédagogiques.
Le projet pédagogique	<p>Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement, élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement et rédigé par le/la coordonnateur(trice) pédagogique, constitue un volet du projet de l'établissement. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent définis aux articles D. 351-3 à D.351-9 du code de l'éducation.</p> <p>Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés à chaque élève en lien avec son projet de vie.</p>
Le suivi de la scolarisation	<p>Le/La coordonnateur(trice) pédagogique de l'UE assiste à l'équipe de suivi de la scolarisation. Il/elle assure au sein de l'établissement la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation ou PPS de chaque élève. Il est l'interface entre l'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (éducative et thérapeutique).</p> <p>Il/Elle accueille et rencontre les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE.</p> <p>Il/Elle étudie les conditions d'accueil et de scolarisation, analyse et quantifie les moyens à mettre en œuvre en terme de personnel, locaux, matériel.</p> <p>Il/Elle sollicite le directeur pour des aménagements éventuels : effectifs, transports, restauration scolaire.</p> <p>Il/Elle anime, impulse et assure la mise en œuvre du projet pédagogique.</p> <p>Il/Elle rédige les conventions relatives à tout accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur.</p> <p>Il/Elle participe aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement.</p>

Diplôme requis	➤ CAPASH, CAPPEI
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves ➤ Connaissance du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé (Annexe I de la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017). ➤ Connaissance du système éducatif
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe. ➤ Savoir rendre compte. ➤ Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines. ➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et être réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. ➤ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. ➤ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation. ➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes. ➤ Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. ➤ Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique). ➤ Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant spécialisé du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN ASH
Modalités de candidature	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission spécifique.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription (CPC)
école inclusive

<i>Profil du poste</i>	Le conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH, la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale de l'ASH définie par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale.
<i>Missions générales</i>	<p>Les missions du conseiller pédagogique ASH, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre le Plan Départemental de Formation de la circonscription ASH, en tenant compte des priorités académiques et départementales. • Intervenir en qualité de formateur dans les différentes actions de formation initiale ou continue. • Intervenir à tous les niveaux de la formation (1^{er} et 2^d degré) et dans tous les contextes, établissements scolaires ou établissements médico-sociaux. • Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées, en vue de l'amélioration des conditions de scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap et soutenir la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation. • Assurer l'accompagnement des enseignants, et particulièrement des débutants en ASH, qui exercent sur des postes spécialisés en milieu ordinaire, dans le secteur médico-social et sanitaire, ou pénitentiaire. • Accompagner les enseignants présentant des examens professionnels (C.A.P.E.I.). • Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des projets des ULIS, Unités d'Enseignement, EGPA. • Collaborer à l'organisation, la mise en œuvre et au suivi des épreuves du Certificat de Formation Générale / DNB professionnel. • Assurer le suivi et la coordination de différents dossiers départementaux. • Participer à la coordination de réseaux départementaux (enseignants référents, coordonnateurs d'ULIS, Directeurs de SEGPA, ...). • Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.
<i>Diplôme requis</i>	<p>Être titulaire du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.A.F.I.P.E.M.F <p>et/ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.A.P.P.E.I (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé). - Une expérience de formateur d'enseignants (maître formateur) sera fortement appréciée.
<i>Connaissances requises</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances solides du système éducatif (1^{er} et 2^d degré), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant. - Connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé. - Connaissance dans le fonctionnement de la MDPH et les articulations avec l'éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que les différents parcours de scolarisation des élèves handicapés. - Connaissances des différents types de handicap, ainsi que les incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles. - Connaissance des établissements médico-sociaux et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier ou du second degré.
<i>Compétences attendues</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun. - Posséder la capacité à articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles. - Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...). - Être capable de travailler en équipe, d'écouter, échanger, coordonner. - Savoir animer un groupe de travail regroupant différents partenaires, internes ou externes à l'éducation nationale. - Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Personne à contacter</i>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN ASH
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

<i>Profil du poste</i>	L'enseignant(e) est placé sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique de la Directrice de la MDPH. La fonction nécessite des relations de travail régulières avec l'Éducation Nationale.
<i>Missions générales</i>	Les missions de l'enseignant(e), sont : <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'organisation des fonctions d'information en direction du public : parents, enseignants, responsables d'établissements sociaux et médico-sociaux. • Apporter un appui méthodologique aux instructeurs pour leur mission d'instruction des dossiers de demandes de compensation du handicap, notamment en matière de dispositifs d'inclusion scolaire. • Assurer un soutien renforcé à l'instruction des dossiers complexes. • Participer à l'évaluation des situations de handicap examinées en équipe pluridisciplinaires, contribuer à l'élaboration des propositions des plans de compensation et animer des réunions d'équipes pluridisciplinaires. • Participer aux réunions des instances internes à la MDPH : CDAPH, réunions de service, etc... • Représenter la MDPH auprès de diverses institutions (particulièrement Éducation Nationale). • Gérer les recours et rédiger des courriers, notes et rapports en lien avec le secteur enfants de la MDPH. • Participer et/ou organiser les relations partenariales liées à cette mission. • Collaborer à la mise en œuvre des schémas départementaux concernés par les enfants en situation de handicap (dans le cadre des relations partenariales avec le département).
<i>Diplôme requis</i>	Titulaire de préférence : - CAPPEI Ou - Tout diplôme de l'enseignement spécialisé antérieur.
<i>Connaissances requises</i>	- Connaissances solides du système éducatif (1 ^{er} et 2 ^d degré), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant - Connaissance du fonctionnement de la MDPH, des articulations avec l'Éducation Nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que des différents parcours de scolarisation des élèves handicapés. - Connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé.
<i>Compétences attendues</i>	- Faire preuve de rigueur, d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers. - Posséder le sens du relationnel. - Faire preuve de capacité d'encadrement hiérarchique. - Faire preuve de capacités rédactionnelles affirmées. - Maîtriser des outils bureautiques (Word, PowerPoint, Excel). - Être capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux du dispositif. - Posséder le sens du travail en équipe et en partenariat.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	- Statut du poste : enseignant du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Personne à contacter</i>	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN ASH
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Coordonnateur(trice) matériel pédagogique adapté

<i>Profil du poste</i>	<p>Le/La coordonnateur/trice Matériel Pédagogique Adapté est un(e) enseignant(e) spécialisé(e) qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH dont il/elle est un des collaborateurs.</p> <p>Il/Elle est chargé(e) du suivi des dotations en matériel pédagogique adapté notifié par la CDAPH pour les élèves en situation de handicap scolarisés dans le département des Deux-Sèvres.</p>
<i>Missions générales</i>	<p>Les missions du coordonnateur(trice) matériel pédagogique adapté auprès de l'I.E.N-ASH s'organisent selon deux types d'activités :</p> <p><i>Des activités de recueil, de définition et de suivi des besoins</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il/Elle établit les besoins en matériel pédagogique adapté en relation avec les enseignants référents, la MDPH et les établissements scolaires. • Il/Elle prépare des commandes en relation avec le chef de service de la DSDEN des Deux-Sèvres en charge du service des affaires financières et la division du budget académique du rectorat. • Il/Elle définit la configuration des ordinateurs et de l'équipement en logiciels adaptés. • Il/Elle établit les conventions et la tenue d'un inventaire du matériel remis. • Il/Elle met à niveau ou/et il/elle échange des ordinateurs anciennement remis en mettant à disposition et en installant un pack de logiciels aux familles et professionnels qui en font la demande. • Il/Elle reçoit les demandes d'assistance par les familles, il/elle accueille les premiers diagnostics des difficultés rencontrées (matérielles ou liées aux logiciels), il/elle assure la coordination avec le DAMA79 (Dispositif d'Assistance Maintenance Académique). • Il/Elle évalue in situ si les compensations notifiées en CDA répondent aux besoins, il/elle peut être amené à apporter son éclairage en Équipe de Suivi de Scolarité (ESS). • Il/Elle rencontre les familles pour la mise à disposition des ordinateurs nouvellement attribués, • Il/Elle informe ces familles et les jeunes bénéficiaires du matériel attribué par la CDAPH, il/elle fait signer les conventions de prêt. • Il/Elle intervient dans les établissements afin de personnaliser la configuration de l'ordinateur au plus près des besoins du jeune et répondre aux demandes des auxiliaires de vie scolaire et des enseignants. • Il/Elle peut intervenir directement auprès des jeunes pour optimiser l'utilisation des outils de compensation.
	<p><i>Des activités d'accueil, d'information, de formation et de conseil.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il/Elle rencontre et il/elle organise des demi-journées d'information en direction des professionnels partenaires intervenant auprès des jeunes en situation de handicap, des ergothérapeutes, des orthophonistes. • Il/Elle intervient dans la formation des assistants d'éducation et celle des auxiliaires de vie scolaire. • Il/Elle intervient dans la formation initiale ou/et continue des enseignants spécialisés enseignant auprès de jeunes en situation de handicap ou en charge de la difficulté scolaire. Il/Elle peut intervenir dans la formation des chefs d'établissement ou directeurs et directrices d'école. • Il/Elle assure une veille pédagogique sur l'actualité des ressources et des outils numériques. • Il/Elle recense des pratiques positives et des essais pédagogiques. • Il/Elle élabore et met à disposition des tutoriels pour l'aide à la prise en main des logiciels équipant les ordinateurs. • Il/Elle contribue avec les autres membres de l'équipe de circonscription à l'alimentation du site pédagogique départemental ASH et élèves à besoins éducatifs particuliers en direction des enseignants spécialisés ou non. • Il/Elle est en relation avec ses homologues académiques pour définir des orientations communes tant dans le choix du matériel, que des logiciels ou dans la définition de bonnes pratiques pour l'utilisation des outils de compensation mis à disposition.
<i>Diplôme requis</i>	<ul style="list-style-type: none"> • CAPPEI ou autre diplôme d'enseignant spécialisé
<i>Connaissances requises</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'ASH • Connaissance des handicaps. • Connaissance des adaptations pédagogiques à mettre en œuvre pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. • Bonne connaissance de l'environnement informatique (matériel et logiciels).

<p>Compétences attendues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne capacité à chercher et innover. • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. • Faire preuve de bonnes capacités d'analyse et d'organisation. • Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication. • Capacités à travailler avec des partenaires pluri-professionnels tant en interne qu'en externe. • Maîtriser l'outil informatique, tant l'environnement Windows, que les logiciels bureautiques de base, posséder une connaissance minimale des composants matériels d'un ordinateur. • Maîtriser les logiciels installés sur les ordinateurs des élèves en situations de handicap dans leurs applications pédagogiques. • Être en mesure d'analyser la situation de travail et l'environnement d'un élève en situation de handicap ou grande difficulté scolaire et faire des propositions d'aménagement et d'adaptations pédagogiques.
<p>Conditions particulières d'exercices</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Statut du poste : poste spécialisé • Modalité de service : temps plein
<p>Personne à contacter</p>	<p>- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 - IEN ASH</p>
<p>Modalités de candidature</p>	<p>Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Coordonnateur de la cellule accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

<i>Profil du poste</i>	Le coordonnateur de la cellule AESH assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH, la coordination de la cellule AESH du département : lien avec les services départementaux, coordination et suivi de la formation des AESH.
<i>Missions générales</i>	<p>Les missions du coordonnateur de la cellule AESH, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre le Plan de formation annuel en fonctions des cahiers des charges nationales. • Travailler avec les formateurs pour respecter les cahiers des charges, fixer des dates, définir des lieux. • Suivre les parcours de formation de chacun des AESH afin de contribuer aux objectifs d'attestations et de validations de compétences des personnes. • Travailler en concertation continue avec la Division des élèves ou la cellule AESH à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, en charge de la coordination administrative du réseau. • Contribuer si nécessaire au recrutement des AESH, en lien avec les services Départementaux de l'Éducation Nationale. • Coordonner le dispositif départemental d'accompagnement scolaire ; • Se doter des outils de gestion permettant un accès rapide aux informations en lien avec le PIAL. • Répondre quotidiennement aux mails, appels téléphoniques et courriers afin d'organiser les suivis des élèves au niveau du département. • En lien avec le PIAL, suivre les absences et demandes d'absence des accompagnateurs scolaires en s'assurant de la continuité du service nécessaire à la scolarisation des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers. • S'assurer, en lien avec les enseignants référents que le partenariat avec les différents acteurs fonctionne (enseignants, professionnels de la santé et de l'éducation, formateurs...). • Assurer si nécessaire les médiations avec l'ensemble des partenaires (A.V.S, enseignants, établissements du second degré, famille). • Établir des outils, fiches pédagogiques, supports... affinant la « culture départementale » de l'accompagnement scolaire, de la maternelle au lycée, lors d'examens... • Assurer le traitement et l'exploitation des enquêtes, en lien avec l'IEN ASH et les services de la DSDEN.
<i>Diplôme requis</i>	CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé).
<i>Connaissances requises</i>	- Connaissances sur les différents types de handicap, des établissements médico-sociaux et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier ou du second degré.
<i>Compétences attendues</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le fonctionnement de la M.D.P.H et les articulations avec l'Éducation Nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005. - Faire preuve d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers - Avoir de bonnes capacités à écouter, échanger et coordonner.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Personne à contacter</i>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN ASH
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Coordonnateur(trice) du service Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École (APADHE)

<i>Profil du poste</i>	L'enseignant(e) coordonnateur(trice) assure la mise en place de la continuité de la scolarisation pour des élèves atteints de maladies chroniques ou bénignes, maladies et troubles psychologiques, affections non pathologiques (grossesse) ou pour des accidents graves ou invalidants, à partir de 15 jours d'absence <i>ou</i> si régularité des absences <i>ou</i> scolarisation à temps partiel
<i>Missions générales</i>	<p>Les missions de l'enseignant(e) coordonnateur(trice), suite à la demande d'APADHE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contacts systématiques (par téléphone ou courriel) avec la famille, l'établissement scolaire, le médecin scolaire et éventuellement l'établissement de soins pour préciser le projet de scolarisation • Recherche d'enseignants volontaires dans ou en dehors l'établissement de l'élève • Elaboration en concertation de l'emploi du temps de l'élève • Si possible, organisation d'une réunion (équipe éducative ou ESS) avec la famille et les enseignants pour présenter la maladie et les précautions éventuelles à prendre (sur l'ensemble du département) • Contacts réguliers avec famille et enseignants pour suivi de l'accompagnement • Représentation des enseignants « hors établissement » lors des réunions concernant l'élève au sein de son établissement scolaire, de son lieu d'accueil ou du centre de soins. • « Veille téléphonique » pour répondre aux demandes, inquiétudes ou interrogations aussi bien des familles, des enseignants que des établissements scolaires • Modifications éventuelles des modalités de l'accompagnement en fonction de l'état de santé de l'élève et/ou des disponibilités des enseignants • Rencontre bimensuelle à l'Unité pour adolescents à Niort pour mettre en place et suivre les accompagnements pédagogiques des jeunes hospitalisés • Présentation du dispositif APADHE aux directeurs d'école (réunion de rentrée) ou aux enseignants (salon des Editeurs) <p>Mission administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Courriers aux familles, aux enseignants intervenants et éventuellement à la structure où se déroulent les cours pour préciser l'emploi du temps et les modalités du dispositif Sapad. • Elaboration de l'ordre de mission des enseignants et transmission pour validation à l'établissement du professeur (2nde degré) ou à la DSDEN (1^{er} degré et retraités 2nd degré). • Chaque mois, collecte des relevés d'intervention et transmission des heures effectuées aux services du Rectorat ou de la DSDEN. • Chaque mois, établissement des chèques de remboursement des frais de déplacement des intervenants. • Si dossier « assurance » : <ul style="list-style-type: none"> ➢ préparation d'un devis estimatif du coût de l'Apad ➢ élaboration de la DUE et préparation des éléments pour le contrat de travail ➢ préparation des éléments pour l'élaboration du bulletin de salaire ➢ en fin de mission, préparation de la facture d'Apad et transmission à l'assurance
<i>Diplôme requis</i>	CRPE
<i>Connaissances requises</i>	- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif.
<i>Compétences attendues</i>	- Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des bilans d'élèves ; - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ; - Etre capable de s'adapter, d'être autonome ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ; - Maîtriser des outils informatiques ; - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux du dispositif.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	- Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Personne à contacter</i>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IENA
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) coordonnateur(trice) ULIS école, collège, lycée option du trouble du spectre de l'autisme (TSA)

<i>Profil du poste</i>	L'enseignant(e) coordonnateur(trice) assure la mise en place de la continuité de la scolarisation pour des élèves atteints de maladies chroniques ou bénignes, maladies et troubles psychologiques, affections non pathologiques (grossesse) ou pour des accidents graves ou invalidants, à partir de 15 jours d'absence <i>ou</i> si régularité des absences <i>ou</i> scolarisation à temps partiel
<i>Missions générales</i>	<p>Les missions de l'enseignant(e) coordonnateur(trice), suite à la demande d'APADHE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contacts systématiques (par téléphone ou courriel) avec la famille, l'établissement scolaire, le médecin scolaire et éventuellement l'établissement de soins pour préciser le projet de scolarisation • Recherche d'enseignants volontaires dans ou en dehors l'établissement de l'élève • Elaboration en concertation de l'emploi du temps de l'élève • Si possible, organisation d'une réunion (équipe éducative ou ESS) avec la famille et les enseignants pour présenter la maladie et les précautions éventuelles à prendre (sur l'ensemble du département) • Contacts réguliers avec famille et enseignants pour suivi du de l'accompagnement • Représentation des enseignants « hors établissement » lors des réunions concernant l'élève au sein de son établissement scolaire, de son lieu d'accueil ou du centre de soins. • « Veille téléphonique » pour répondre aux demandes, inquiétudes ou interrogations aussi bien des familles, des enseignants que des établissements scolaires • Modifications éventuelles des modalités de l'accompagnement en fonction de l'état de santé de l'élève et/ou des disponibilités des enseignants • Rencontre bimensuelle à l'Unité pour adolescents à Niort pour mettre en place et suivre les accompagnements pédagogiques des jeunes hospitalisés • Présentation du dispositif APADHE aux directeurs d'école (réunion de rentrée) ou aux enseignants (salon des Editeurs) <p>Mission administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Courriers aux familles, aux enseignants intervenants et éventuellement à la structure où se déroulent les cours pour préciser l'emploi du temps et les modalités du dispositif Sapad. • Elaboration de l'ordre de mission des enseignants et transmission pour validation à l'établissement du professeur (2nde degré) ou à la DSDEN (1^{er} degré et retraités 2nd degré). • Chaque mois, collecte des relevés d'intervention et transmission des heures effectuées aux services du Rectorat ou de la DSDEN. • Chaque mois, établissement des chèques de remboursement des frais de déplacement des intervenants. • Si dossier « assurance » : <ul style="list-style-type: none"> ➢ préparation d'un devis estimatif du coût de l'APADHE ➢ élaboration de la DUE et préparation des éléments pour le contrat de travail ➢ préparation des éléments pour l'élaboration du bulletin de salaire ➢ en fin de mission, préparation de la facture d'APADHE et transmission à l'assurance
<i>Diplôme requis</i>	C.A.P.P.E.I
<i>Connaissances requises</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des dispositifs de l'enseignement spécialisé dans le cadre scolaire et hors scolaire. - Connaissance des dispositifs d'insertion.

FICHE DE POSTE
Enseignant en Institut Médico-Educatif (IME)

Profil du poste	Le professeur permet d'apporter une réponse en terme d'adaptation des pratiques pédagogiques aux élèves orientés en établissement médico-éducatif
Missions générales	<p>Les missions de l'enseignant spécialisé de l'Unité d'Enseignement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir, analyser, évaluer un enseignement adapté permettant à chaque élève de l'UE d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie en lien avec son projet personnalisé de scolarisation ; - évaluer finement les compétences des élèves et ses progrès afin de pouvoir en rendre compte à l'équipe pluridisciplinaire de l'IME ; - informer les familles de l'évolution des progrès et des résultats pédagogiques de l'enfant ; - mettre en œuvre une organisation pédagogique en classe, en étroite collaboration avec les personnels de l'établissement (éducateurs, paramédicaux, ...) - participer avec l'équipe pluridisciplinaire de l'Etablissement Médico-social, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels de chaque élève ; <p>En UEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'UEE, notamment en participant aux conseils des maîtres de l'école ; - s'inscrire comme personne ressource auprès des enseignants de l'école.
Diplôme requis	➤ CAPPEI ou CAPA-SH
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves ➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (circulaire N°2004-026 du 24/02/2004) ➤ Connaissance du système éducatif
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aptitude au travail en équipe et capacités d'adaptation (relations à construire avec plusieurs équipes pédagogiques) ➤ Capacité à prendre en compte la dimension soignante et éducative de la prise en charge du jeune dans son enseignement ➤ Capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs) ➤ Capacité à garantir constamment le cadre d'un enseignement permettant à l'élève de trouver ou retrouver une attitude d'élève ➤ Capacité à mettre en lien les programmes avec le projet individuel des élèves ➤ Aptitude à gérer les conflits.
Conditions particulières d'exercice	<p>Statut du poste : enseignant spécialisé du premier degré</p> <p>Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste</p>
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 ➤ IEN ASH
Modalités de candidature	<p>Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.</p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPPEI</p>

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) mis(e) à la disposition
du Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie
et à l'Inclusion scolaire (S3AIS)

Profil du poste	L'enseignant(e) participe à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves porteurs de troubles des fonctions visuelles ou TFV et d'apporter une réponse en termes d'adaptation des pratiques pédagogiques aux élèves porteurs de ces troubles, en termes d'outils adaptés et en termes d'accompagnement et de formation des enseignants du 1 ^{er} et 2 nd D ayant à enseigner à des élèves porteurs de TFV ainsi qu'aux AVS. En ce sens, il/elle permet l'inclusion scolaire des élèves ayant des TFV.
Missions générales	<p><u>Les missions sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'accompagnement des enseignants pour permettre la scolarisation de tous les élèves TFV, ➤ l'accompagnement de ces mêmes enseignants dans la prise en compte des spécificités des troubles visuels, ➤ l'aide à la finalisation du projet personnalisé de chaque élève porteur de TFV scolarisé dans l'ordinaire, ➤ l'accompagnement du processus d'insertion sociale voire professionnelle selon l'âge de l'élève et dans une recherche permanente de son autonomie, ➤ l'aide à l'élaboration du projet individuel d'orientation pour un parcours de vie de ces élèves, ➤ le partenariat de l'éducation nationale avec le service de soins. <p><u>L'enseignant(e) doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ veiller à la prise en compte, selon les besoins spécifiques de chaque élève, des objectifs du projet personnalisé de scolarisation, ➤ assurer le développement de la faculté de s'orienter et de se diriger, l'apprentissage de modalités de communication et d'inclusion sociale, ➤ évaluer, afin de contribuer au développement des élèves, les suppléances sensorielles et les stratégies de compensation mises en œuvre, ➤ posséder la maîtrise du braille intégral, abrégé, des notations spécifiques pour en assurer les enseignements auprès des élèves, ➤ participer au travail interdisciplinaire au cours des réunions de synthèse, ➤ concevoir, mettre en œuvre et évaluer le projet d'enseignement ou d'aide pédagogique individuelle de l'élève, et l'articuler avec le projet éducatif et thérapeutique, ➤ adapter l'approche pédagogique des disciplines, concevoir des intersections des champs disciplinaires dans un objectif d'aide à l'accès aux savoirs, ➤ prendre en compte dans l'action pédagogique les aides matérielles et techniques qui peuvent être fournies (vidéo loupe, ordinateur, Perkins,...), ➤ utiliser et concevoir si nécessaire des supports pédagogiques adaptés, ➤ favoriser la mise en œuvre de l'inclusion scolaire, dans ses différentes modalités, ➤ présenter aux parents le cadre et le travail proposés à leur enfant et créer des relations de confiance et de collaboration avec la famille <p>Les enseignants sont rattachés chacun au S3AIS du GPA-PEP dont le siège est au 11, rue de la convention 79000 NIORT.</p>
Diplôme requis	➤ CAPASH, CAPPEI
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves ➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (circulaire N° 2004-026 du 10-02-2004) ➤ Connaissance du système éducatif et connaissance des établissements médico-sociaux ➤ Connaissance d'outils pédagogiques adaptés aux troubles des fonctions visuelles <p>Maîtrise du braille littéraire et du braille mathématique</p>
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> ➤ aptitude à la communication, ➤ aptitude au travail en équipe et grande disponibilité, ➤ capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe ASH DSDEN, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs) ➤ expérience de gestion de groupe, ➤ aptitude à animer des réunions.
Conditions particulières d'exercice	ORS : à étudier en lien avec le service des emplois et des enseignants de la DSDEN et le service de soins (cela permet la présence aux heures de synthèse et celle aux réunions de partenariat (service, institutionnelle, inter S3AIS))
Personne à contacter	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN ASH
Modalités de candidature	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) mis(e) à la disposition du SESSAD ITEP Nord (GPA),
Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile ITEP

Profil du poste	<p>L'enseignant spécialisé rattaché au SESSAD intervient dans un service médico-social agréé pour accompagner des « enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. » (Décret n°2005-11 sur les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des ITEP). Les services de type SESSAD qui interviennent dans le champ des ITEP « sont conçus pour des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques de proximité ». L'intérêt de cette démarche est de faire en sorte que le jeune concerné reste dans son environnement de vie. Ce type d'intervention est particulièrement préconisé « lorsque le maintien à l'école est possible dans les conditions courantes. » (Circulaire n°2007-194 sur les ITEP et la prise en charge des enfants accueillis).</p> <p>Le secteur d'intervention concerne le nord Deux-Sèvres auprès de jeunes âgés de 6 à 18 ans, scolarisés en primaire, collège ou lycée répartis dans le périmètre du service soit environ dans un rayon de 40 km autour de Bressuire. Ce secteur englobe tout le nord Deux-Sèvres, ville de Parthenay comprise.</p>
Missions générales	<p>Après les différentes étapes nécessaires à l'observation de l'enfant ou adolescent par l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, un projet d'accompagnement (PPA) est élaboré. L'enseignant, s'il intervient, doit en assurer le versant pédagogique.</p> <p>La mission est de <i>favoriser l'inclusion scolaire, l'autonomie et l'épanouissement des jeunes par :</i></p> <p><u>- L'aide apportée à l'élève :</u></p> <p>L'accompagnement se fait principalement dans l'établissement scolaire ou au SESSAD, parfois au domicile de l'élève. La durée de l'accompagnement est variable selon le projet de l'élève.</p> <p>L'intervention dans l'établissement scolaire peut se faire :</p> <p><i>1. dans la classe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Auprès de l'élève pour l'accompagner au sein de l'activité proposée par l'enseignant de la classe. - Activité proposée par l'enseignant spécialisé en coordination avec l'enseignant de la classe. - Observation de l'élève sans intervention. <p><i>2. dans un local de l'établissement hors de la classe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individuel - Accompagnement en petits groupes pour des activités de remédiation spécifiques <p><i>3. au SESSAD :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individuel - Accompagnements en petits groupes avec d'autres enfants suivis par le service - Co-intervention, avec un autre professionnel du service, auprès d'un groupe <p><u>-Le soutien aux enseignants :</u></p> <p>L'objectif est d'aider les enseignants à observer, évaluer et comprendre le retentissement des difficultés psychologiques sur les apprentissages et à les prendre en compte.</p> <p>Concrètement, ce soutien aux enseignants pourrait se faire de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecouter les difficultés et les besoins, - Echanger les points de vue, - Apporter un regard, une expertise d'enseignant spécialisé, - Permettre aux équipes pédagogiques de mieux connaître le fonctionnement d'un SESSAD, - Analyser conjointement les difficultés, les compétences et les besoins de l'élève, - Participer à des observations, des évaluations, - Travailler avec l'enseignant et l'AVS ; être ressource, si besoin, pour l'AVS. <p><u>-Le partenariat pour assurer la cohérence entre le projet scolaire et le projet de vie global des jeunes</u></p> <p>L'enseignant spécialisé est un interlocuteur privilégié entre l'équipe pédagogique et le SESSAD, notamment en cas de problème.</p> <p>Il participe à l'élaboration du projet pédagogique de l'élève, et veille à l'articulation avec les volets éducatifs et thérapeutiques du projet personnalisé d'accompagnement (PPA).</p> <p>L'enseignant participe régulièrement aux réunions internes du SESSAD. Il fait partager les préoccupations de l'école en tant qu'observateur privilégié, et apporte à l'équipe ses compétences, son regard sur la dimension pédagogique.</p> <p>L'enseignant spécialisé travaille en lien avec l'enseignant référent, et participe aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS).</p> <p>Il est également en lien avec les familles : des rencontres peuvent être organisées pour parler de leur enfant, de ses progrès, ses difficultés en classe. Leur association est assurée en lien avec l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire, notamment pour les étapes d'évaluation, de régulation, d'orientation pour le suivi du volet pédagogique du projet individuel.</p>

<i>Diplôme requis</i>	CAPA-SH ou CAPPEI
<i>Connaissances requises</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (Annexe I de la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017). ➤ Connaissance du système éducatif et connaissance des établissements médico sociaux ➤ Connaissance d'outils pédagogiques adaptés aux troubles du comportement,
<i>Compétences attendues</i>	<ul style="list-style-type: none"> • aptitude à la communication, • aptitude au travail en équipe, • capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe ASH DSDEN, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs) • expérience de gestion de groupe.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<p>ORS : celle d'un PE spécialisé</p> <p>Conformément à la convention signée entre M le Directeur Académique des Services de l'EN et le président du GPA,</p> <p>ARTICLE 5 : CONDITION D'EXECUTION DE TRAVAIL - <i>Le personnel mis à disposition exerce selon l'horaire préétabli entre les deux signataires de cette convention. Ces personnels sont soumis au règlement de fonctionnement général de GPA79-16 et notamment au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ils sont placés sous l'autorité hiérarchique telle qu'organisée au sein de l'Éducation Nationale. Toute mesure disciplinaire ne pourra être effectuée que par celle-ci après signalement par GPA79-16.</i></p> <p><i>GPA79-16 s'engage à permettre au personnel mis à disposition l'accès aux équipements collectifs dans les mêmes conditions que pour ses propres personnels.</i></p> <p>ARTICLE 6 : REMUNERATION - <i>Ce personnel reste rémunéré par l'Éducation Nationale.</i></p> <p><i>Dans le cas où GPA79-16 demanderait l'exécution de missions ou d'heures supplémentaires, celles-ci seront prises en charge par GPA79-16. Dans ce cas, un bulletin de salaire sera établi par GPA et remis à l'intéressé.</i></p> <p>ARTICLE 7 : DEPLACEMENTS- <i>Un véhicule de service est fourni par GPA pour tout déplacement professionnel. En cas d'impossibilité, les déplacements occasionnés dans le cadre de l'activité des services seront remboursés par GPA au personnel mis à disposition sur la base des taux en vigueur au sein de l'Éducation Nationale.</i></p>
<i>Personne à contacter</i>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 IEN ASH
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) en Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)

<i>Profil du poste</i>	L'enseignant(e) coordonnateur(trice) assure la mise en place de la continuité de la scolarisation pour des élèves atteints de maladies chroniques ou bénignes, maladies et troubles psychologiques, affections non pathologiques (grossesse) ou pour des accidents graves ou invalidants, à partir de 15 jours d'absence <i>ou</i> si régularité des absences <i>ou</i> scolarisation à temps partiel
<i>Missions générales</i>	<p>Les missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la coordination pédagogique de l'Unité d'Enseignement. • Assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école maternelle dans laquelle est implantée l'Unité d'Enseignement. • Participer aux réunions statutaires de régulation de l'école maternelle. • Informer les autres enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves des modalités de fonctionnement et des ajustements de l'Unité d'Enseignement. • Assurer la cohérence des Projets Personnalisés de Scolarisation (P.P.S). • Partager avec les autres professionnels de l'Établissement Médico-social ou du service compétent, un langage et des outils de réflexion communs. • Participer avec l'équipe de l'Établissement Médico-social ou le service compétent, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels. • Inscrire son action dans le projet global de l'enfant défini par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement. • Évaluer finement les compétences des élèves. • Mettre en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation et à l'autonomie. • Informer les familles de l'évolution des progrès et des apprentissages scolaires de l'enfant. • Respecter le droit au secret et à la discrétion de l'enfant et de sa famille.
<i>Diplôme requis</i>	C.A.P.P.E.I (ou diplôme antérieur) ayant de bonnes connaissances du public TED et des différentes méthodes éducatives recommandées par l'HAS (ABA, TEACCH).
<i>Connaissances requises</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des troubles du spectre autistique. - Connaissance des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
<i>Compétences attendues</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle. - Être capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève. - Être capable de mettre en œuvre les adaptations pédagogiques adaptées et d'évaluer régulièrement les actions engagées. - Faire preuve de respect du secret professionnel. - Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence. - Savoir conduire un entretien. - Savoir se distancer face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie. - Être disponible pour des réunions hors temps scolaire. - Faire preuve d'engagement pour se former et se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers. - Savoir maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, ainsi que des troubles des apprentissages. - Savoir maîtriser les programmes du cycle 1.
<i>Conditions particulières d'exercice</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<i>Personne à contacter</i>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN ASH
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) formateur départemental du trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Profil du poste	<p>Le professeur permet d'apporter une réponse en termes d'adaptation des pratiques pédagogiques aux élèves porteurs de TSA. Il accompagne et forme les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés ayant à enseigner à des élèves porteurs de TSA ainsi que les AVS.</p> <p>Il soutient les enseignants des Unités d'Enseignement hospitalières du département et ceux des unités localisées d'inclusion scolaire TSA.</p> <p>L'enseignant formateur départemental aide les équipes à élaborer les projets d'orientation et de formation ainsi que les projets d'insertion professionnelle et sociale en fonction des capacités des élèves concernés.</p>
Missions générales	<p>Les missions de l'enseignant formateur départemental TSA sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation des enseignants et des AVS pour permettre la scolarisation de tous les élèves porteurs de TSA, - l'accompagnement de ces mêmes enseignants dans la prise en compte de la spécificité des TSA, - l'aide à l'identification des besoins et à la mise en œuvre des adaptations nécessaires, - l'aide à la finalisation du projet personnalisé de chaque élève porteur de TSA scolarisé, - la sensibilisation et l'information sur les TSA dans les établissements scolaires concernés ;
Diplôme requis	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CAPPEI ou CAPA-SH
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves ➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (circulaire N°2004-026 du 24/02/2004) ➤ Connaissance du système éducatif
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aptitude au travail en équipe et capacités d'adaptation (relations à construire avec plusieurs équipes pédagogiques) ➤ Capacité à prendre en compte la dimension soignante et éducative de la prise en charge du jeune dans son enseignement ➤ Capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs) ➤ Capacité à garantir constamment le cadre d'un enseignement permettant à l'élève de trouver ou retrouver une attitude d'élève ➤ Capacité à mettre en lien les programmes avec le projet individuel des élèves ➤ Aptitude à gérer les conflits.
Conditions particulières d'exercice	<p>Les interventions de l'enseignants formateur peuvent s'effectuer dans tous les établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degrés du département ayant à assurer la scolarisation d'un ou plusieurs élèves porteurs de TSA.</p>
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 ➤ IEN ASH
Modalités de candidature	<p>Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) référent

Profil du poste	L'enseignant référent assure le suivi des élèves handicapés de son secteur d'intervention, défini annuellement par l'IA-DASEN. Il répond de l'IEN ASH qui fait un compte-rendu annuel de l'activité des enseignants référents à l'IA-DASEN.
Missions générales	<p><u>Les missions de l'enseignant(e) référent(e), sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et information des parents d'enfants handicapés. Il est le relais éducation nationale de la Maison Départementale des Personnes Handicapés (M.D.P.H). - Aide aux directeurs d'école et chef d'établissement pour la scolarisation des élèves handicapés. - Coordination et organisation des Équipes de Suivi de la Scolarisation (E.S.S). - Suivi de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation des élèves handicapés (P.P.S), projet mis en place par la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H). <p><u>L'enseignant joue également un rôle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de personne-ressource auprès des enseignants en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique (analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, organisation de l'intervention des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH), intégration des élèves handicapés aux activités des autres élèves). - d'interlocuteur et de relais pour les différents partenaires : parents, M.D.P.H, enseignants, directions d'écoles, institutions et associations, A.V.S, services d'aides et de soins, services du Conseil Général.
Diplôme requis	C.A.P.P.E.I
Connaissances requises	Connaissance des textes, des structures et des problématiques actuelles de la scolarisation des enfants handicapés.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un sens de l'organisation, secrétariat. - Avoir un sens de l'écoute. - Etre capable de travailler en équipe pluridisciplinaire. - Faire preuve de discrétion, ainsi que de respecter la vie privée de l'enfant et de sa famille (obligation de secret professionnel partagé). - Avoir une expérience pédagogique, capacité à conseiller.
Conditions particulières d'exercice	Statut du poste : enseignant.e du premier degré Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 - IEN concerné
Modalités de candidature	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.
Références réglementaires	décret du 30 décembre 2005, arrêté du 17 août 2006 et circulaire 2016-117 du 8 août 2016.

FICHE DE POSTE
Secrétaire de la Commission Départementale d'Orientation
vers les enseignements Adaptés (CDOEA)

Profil du poste	Le/La secrétaire de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré est placé sous la responsabilité de l'Inspecteur en charge des enseignements adaptés et sous l'autorité de Monsieur le DASEN, président de la C.D.O.E.A.
Missions générales	<p>Les missions du /de la secrétaire de la C.D.O.E.A, sont :</p> <p><u>Missions auprès des familles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les familles dans les étapes de l'orientation de leur enfant. • Aider à l'affectation en recherchant et proposant des choix d'orientation adaptés au contexte académique et départemental. <p><u>Missions auprès des équipes pédagogiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer la liaison avec les équipes éducatives. • Aider à la préparation des dossiers d'orientation et les étudier. • Élaborer et diffuser des documents de suivis et de statistiques. • Accompagner les parcours individualisés des élèves. <p><u>Missions pour le département :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer les relations et la communication auprès des partenaires : justice, protection judiciaire de la jeunesse, services sociaux, services psychologiques, service de soin (le cas échéant). • Organiser la C.D.O.E.A et suivre les décisions prises afin de les mettre en œuvre. • Suivre les orientations et affectations des élèves post-3^{ème}.
Diplôme requis	<p>Être titulaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAPA-SH - CAPSAIS - CAEI - CAPPEI
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du maillage départemental des SEGPA et du maillage régional des EREA. - Connaissance des textes en vigueur
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve d'organisation et d'initiative, ainsi que de mise en œuvre des directives. - Faire preuve de qualités relationnelles affirmées.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN ASH
Modalités de candidature	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) en unité d'enseignement externalisée (UEE)
CHNDS Faye l'Abesse

Profil du poste	L'enseignant organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement externalisée, en collaboration avec les cadres du CHNDS.
Missions générales	<p>Les missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'organisation des groupes d'élèves, en lien avec l'équipe de soins ➤ La coordination avec les enseignants de l'école dans le cadre de l'inclusion ➤ L'enseignement auprès des élèves de l'UEE au regard de leur projet de soins et conformément à leur PPS <p>L'enseignant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à l'acquisition des compétences scolaires en référence aux programmes ➤ Formaliser avec l'ensemble des personnels de l'UEE l'emploi du temps des élèves en privilégiant, autant que possible l'inclusion en classe ordinaire ➤ Concevoir, analyser, évaluer un enseignement adapté permettant à chaque élève de l'UEE d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie ➤ Évaluer finement les compétences des élèves et en rendre compte à l'équipe pluridisciplinaire du CHNDS ➤ Mettre en place et faire vivre une organisation pédagogique en classe, en étroite collaboration avec les personnels mis à disposition ➤ Travailler avec l'enseignant référent et participer aux ESS ➤ S'inscrire comme personne ressource auprès des enseignants de l'établissement scolaire ➤ Planifier les interventions du personnel AESH
Diplôme requis	CAPPEI ou CAPA-SH
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves ➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (circulaire N°2004-026 du 10-02-2004) ➤ Connaissance du système éducatif ➤ Connaissance du handicap, de la déficience intellectuelle et des maladies psychiques, ainsi que de leur impact sur les apprentissages.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Expérience pédagogique en ASH reconnue ➤ Aptitude au travail en équipe ➤ Dynamisme et disponibilité ➤ Bonnes capacités d'organisation, d'adaptation et d'autonomie ➤ Aptitude à communiquer avec différents partenaires (équipe de soins, enseignants, enseignants référents, directeur d'école, parents, partenaires extérieurs)
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 ➤ IEN ASH
Modalités de candidature	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission. L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPPEI.

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) unité d'enseignement externalisée
CHSDS Niort

Profil du poste	L'enseignant organise et anime les actions de l'unité d'enseignement externalisée, en collaboration avec l'équipe de soins.
Missions générales	<p>Les missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'organisation des groupes d'élèves, en lien avec l'équipe de soins ➤ La coordination avec les enseignants des écoles où sont scolarisés les enfants ➤ L'enseignement auprès des élèves de l'UE au regard de leur projet de soins et conformément à leur PPS <p>L'enseignant doit, en étroite collaboration avec les enseignants des écoles où sont scolarisés les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à l'acquisition des compétences scolaires en référence aux programmes ➤ Concevoir, analyser, évaluer un enseignement adapté permettant à chaque élève de l'UE d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie ➤ Évaluer finement les compétences des élèves et en rendre compte à l'équipe pluridisciplinaire du CHSDS ➤ Travailler avec l'enseignant référent et participer aux ESS
Diplôme requis	CAPPEI ou CAPA-SH
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves ➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (circulaire N°2004-026 du 10-02-2004) ➤ Connaissance du système éducatif ➤ Connaissance du handicap, de la déficience intellectuelle et des maladies psychiques, ainsi que de leur impact sur les apprentissages.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Expérience pédagogique en ASH reconnue ➤ Aptitude au travail en équipe ➤ Dynamisme et disponibilité ➤ Bonnes capacités d'organisation, d'adaptation et d'autonomie ➤ Aptitude à communiquer avec différents partenaires (équipe de soins, enseignants, enseignants référents, directeur d'école, parents, partenaires extérieurs)
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 ➤ IEN ASH
Modalités de candidature	<p>Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission. L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPPEI</p>

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) unité d'enseignement externalisée (UEE)
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) Niort

Profil du poste	<p>Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants ou adolescents qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.</p> <p>Ces enfants ou adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.</p>
Missions générales	<p><u>Les missions sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la mise en place du projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement. ➤ la mise en place d'apprentissages adaptés aux possibilités des élèves, quelle que soit l'origine de leurs difficultés, dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs fixés par les instructions officielles. ➤ la conception, la mise en œuvre et l'évaluation le projet d'enseignement de l'élève et son articulation au projet éducatif et thérapeutique. ➤ l'accompagnement des élèves à la scolarisation en classe ordinaire, dans le respect des besoins spécifiques des élèves. ➤ la mise en œuvre des inclusions des élèves en classe ordinaire. ➤ la construction du lien et l'accompagnement des familles en concertation avec les professionnels référents de l'établissement d'accueil. <p>En UEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école ou du collège dans lequel est implantée l'UEE, notamment en participant aux conseils des maîtres ou conseils de classe ➤ le positionnement comme personne ressource auprès des enseignants de l'école ou du collège
Diplôme requis	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CAPPEI ou CAPA-SH
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves ➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (circulaire N°2004-026 du 24/02/2004) ➤ Connaissance du système éducatif
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aptitude au travail en équipe et capacités d'adaptation (relations à construire avec plusieurs équipes pédagogiques) ➤ Capacité à prendre en compte la dimension soignante et éducative de la prise en charge du jeune dans son enseignement ➤ Capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs) ➤ Capacité à garantir constamment le cadre d'un enseignement permettant à l'élève de trouver ou retrouver une attitude d'élève. ➤ Capacité à mettre en lien les programmes avec le projet individuel des élèves ➤ Aptitude à gérer les conflits.
Conditions particulières d'exercice	<p>Statut du poste : enseignant spécialisé du premier degré</p> <p>Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste</p>
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – ➤ IEN ASH
Modalités de candidature	<p>Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.</p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPPEI</p>

FICHE DE POSTE
Responsable Local(e) de l'Enseignement (RLE)
à la maison d'arrêt de Niort

Profil du poste	L'enseignement se déroule à la Maison d'arrêt de Niort auprès des personnes détenues. Il comporte un bilan des acquis à l'accueil et l'acquisition de nouvelles compétences pour préparer à la sortie.
Missions générales	<p>L'enseignement consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueillir les détenus et répondre à leurs besoins en tenant compte et de la durée de leur peine. ➤ Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en portant une attention particulière aux adultes de moins de 25 ans et à ceux qui ne maîtrisent pas la langue française. ➤ Permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes. ➤ Accompagner la préparation des diplômes ou si besoin, chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne. ➤ Assurer la coordination de l'enseignement avec les exigences de l'établissement pénitentiaire. ➤ Assurer la coordination et l'articulation de l'enseignement avec les activités socio-éducatives et avec les activités de la formation professionnelle.
Diplôme requis	➤ CAPA-SH, CAPPEI
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (Annexe I de la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017). ➤ Connaissance du système éducatif ainsi que des dispositifs de formation professionnelle (VAE, VAP, Enseignement à distance, etc...)
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disponibilité, capacité à communiquer, à travailler en équipe. ➤ Autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire. ➤ Capacité à travailler en partenariat et adaptabilité à un milieu spécifique. ➤ Compétences en informatique.
Conditions particulières d'exercice	➤ Statut du poste : poste à profil
Éléments de rémunération	➤ Traitement selon le grade et l'échelon + indemnité 603 (enseignement en milieu pénitentiaire + indemnité 408 (si l'enseignant détient le CAPA-SH ou le CAPPEI)
Personne à contacter	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN ASH
Modalités de candidature	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.
Cadre réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêté du 2 avril 2009, B.O.E.N. n°17 du 23 avril. ➤ L'enseignant assure ses missions sous l'autorité du proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale qui a la responsabilité de l'organisation des enseignements et sous le contrôle des corps d'inspection de l'inspection de l'Education Nationale.

PROFIL DE POSTE :
Enseignant(e) chargé des missions de vie scolaire
EREA Française Dolto (Saint-Aubin le Cloud)

Profil du poste	Placés sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et l'autorité hiérarchique du corps d'inspection, en lien avec le coordonnateur pédagogique, l'enseignant chargé des missions de vie scolaire participe aux activités éducatives du second degré sans enseigner.
Missions générales	<p>Ses responsabilités visent à placer les élèves dans les meilleures conditions possibles pour leur scolarité et sont réparties principalement dans les trois domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>le fonctionnement de l'établissement</u> : conception et animation du système de contrôle et de gestion des élèves, collaboration avec l'équipe pédagogique (Professeur Principal) et les divers partenaires ; veille au respect du règlement intérieur, collaboration avec les services extérieurs compétents ; définition des objectifs de service qui découlent du projet Vie Scolaire et du projet d'internat, formation des différentes catégories de personnels, animation de l'équipe Vie Scolaire, délégation et contrôle de l'exécution des tâches, régulation et évaluation des actions de l'équipe. - <u>la collaboration avec le personnel enseignant</u> : observation, recueil et analyse des comportements, communication, écoute, synthèse, dialogue, favorisation de l'expression ; participation à la réflexion de l'équipe pédagogique et à la prise de décision concernant l'élève dans les différentes instances, accompagnement de l'élève dans sa démarche, rencontre avec les familles, collaboration à la mise en place de projets et à la résolution des conflits. - <u>l'animation éducative</u> : aide à la mise en œuvre des projets des élèves ; rédaction, diffusion et animation du projet Vie Scolaire, mise en place des stratégies d'accueil impliquant toute l'équipe Vie Scolaire, organisation, mise en place et animation des structures favorisant l'expression des élèves, se positionne comme partenaire de l'ensemble de la communauté scolaire le considère. <p>Des missions de pilotages pédagogiques et éducatif sont attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La politique éducative de l'établissement</u> : participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette politique, contribuer à une citoyenneté participative. - <u>Le suivi des élèves</u> : assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves, assurer des relations de confiance avec les familles ou les représentants légaux des élèves. - <u>L'organisation de la vie scolaire</u> : organiser l'espace scolaire et la gestion du temps au sein de l'externat, de la demi-pension et de l'internat, contribuer à la qualité du climat scolaire, animer l'équipe de vie scolaire. <p>L'enseignant participe activement aux réunions hebdomadaires de l'équipe de direction et de la cellule de veille (suivi des élèves), dans le respect du devoir de discrétion associé.</p>
Diplôme requis	<p>Titulaire de préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAPPEI ou diplôme équivalent
Connaissances requises et compétences professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Au regard de la spécificité du public accueilli : - Connaissance et adaptabilité au public adolescent en très grande difficulté scolaire et sociale. - Connaissance de l'ASH (structures et méthodes pédagogiques et éducatives). - Capacité à travailler en équipe dans le sens du bon fonctionnement de l'établissement et du respect des valeurs de l'institution : information, communication et discrétion selon la nécessité du service. - Capacité d'empathie, d'écoute, de dialogue et aptitude à gérer des conflits avec les familles et les adolescents, dans l'exigence des attendus éducatifs de l'établissement. - Capacités relationnelles : écouter et communiquer de manière apaisée avec l'ensemble des équipes. - Capacité d'anticipation et de gestion de crise. - Capacité d'organisation et sens des responsabilités. - Capacité à prioriser : adapter son agenda et son action immédiate à l'imprévu lorsque celui-ci le nécessite ; adaptabilité et disponibilité. - Energie, diplomatie et capacité à travailler en équipe et à accompagner les équipes. - Compétences numériques assurées (la maîtrise des outils IndexEducation n'est pas un prérequis mais le poste nécessite des facilités à l'appropriation de nouveaux outils).

<p>Compétences attendues</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de rigueur, d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers. - Posséder le sens du relationnel. - Faire preuve de capacité d'encadrement hiérarchique. - Faire preuve de capacités rédactionnelles affirmés. - Maîtriser des outils bureautiques (Word, PowerPoint, Excel). - Posséder le sens du travail en équipe et en partenariat.
<p>Conditions particulières d'exercice</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité sur le poste nécessaire - Equipe pédagogique et éducative accueillante, investie et porteuse de nombreux projets au service des élèves - Adolescents qui suscitent et provoquent l'attachement ; situations individuelles et familiales complexes : nécessité d'apprendre à gérer la bonne distance, à prendre du recul. - L'enseignant chargé des missions de vie scolaire se réfèrera aux obligations de services qui sont définies par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et par les arrêtés du 4 septembre 2002 pris pour l'application du décret du 25 août 2000 précité : 40h40 réparties sur 39 semaines par un EDT de 35h. - Un roulement d'astreinte est organisée au niveau de l'établissement, entre la directrice, l'enseignant de la coordination pédagogique, l'adjoint gestionnaire et le chargé de mission vie scolaire. L'organisation est décidée en début d'année scolaire, pour l'année. Pour le chargé de mission vie scolaire, le cas échéant, le temps d'intervention durant l'astreinte donne lieu à une majoration des heures travaillées au moyen d'un coefficient multiplicateur de 1,5. La récupération sera définie avec la Direction et réalisée dans le trimestre en fonction de l'intérêt du service. - L'exercice à temps partiel est incompatible avec la mission.
<p>Personne à contacter</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN ASH
<p>Modalités de candidature</p>	<p>Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.</p>

PROFIL DE POSTE :

**Enseignant(e) chargé de la coordination pédagogique
EREA Française Dolto (Saint-Aubin le Cloud)**

<p>Profil du poste</p>	<p>Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et l'autorité hiérarchique du corps d'inspection, l'enseignant(e) chargé de la coordination pédagogique assume des missions pédagogiques, éducatives et administratives. Il/elle travaille en étroite collaboration avec le chef d'établissement et ses missions s'inscrivent en complémentarité. Il/elle est membre de l'équipe de direction et à ce titre, assume toutes les obligations d'un personnel de direction. En cas d'absence, il remplace le chef d'établissement.</p>
<p>Missions générales</p>	<p>Les missions sont de</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la mise en œuvre du projet d'établissement dans le champ des actions qui lui sont déléguées par le chef d'établissement. - Animer l'équipe des professeurs d'enseignement général et professionnel (PE et PLP) ayant des missions pédagogiques et éducatives, en rendant compte au directeur. - Concevoir et organiser les emplois du temps de l'ensemble des personnels enseignants, sous la responsabilité du chef d'établissement, et en coordination avec le DDFPT. Il/elle les met à jour et les adapte tout au long de l'année. - Entretenir un lien privilégié avec les familles et les partenaires. - Travailler en lien avec l'enseignant(e) chargé(e) de la mission Vie scolaire et du projet de vie scolaire et de l'internat. - Travailler en lien avec le ou la DDFPT notamment en ce qui concerne les examens et l'orientation des élèves. - Participer aux cellules de veille et travailler en lien avec les personnels de santé et sociaux et l'APS. - Avoir un rôle d'alerte auprès du chef d'établissement sur tout problème de fonctionnement ou de personnel et de manière plus générale sur tout ce qui concerne la sécurité des biens et des personnes.
<p>Diplôme requis</p>	<p>Titulaire de préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAPPEI ou diplôme équivalent
<p>Connaissances requises</p>	<p>Au regard de la spécificité du public accueilli :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et adaptabilité au public adolescent en très grande difficulté scolaire et sociale, des problématiques associées et des réponses appropriées (prévention, autorité, vigilance, valorisation). - Connaissance de l'ASH (structures et méthodes pédagogiques et éducatives). - Capacité à travailler en équipe dans le sens du bon fonctionnement de l'établissement et du respect des valeurs de l'institution : information, communication et discrétion selon la nécessité du service. - Capacité à porter la politique pédagogique, éducative et d'orientation définie par le Ministère. - Capacité à faire vivre un projet d'établissement et un projet d'internat. - Capacité d'empathie, d'écoute, de dialogue et aptitude à gérer des conflits avec les familles et les adolescents, dans l'exigence des attendus éducatifs de l'établissement. - Capacités relationnelles : écouter, accompagner et communiquer de manière apaisée avec l'ensemble des équipes. - Capacité d'anticipation, de prévention et de gestion de crise. - Capacité d'organisation, d'anticipation et sens des responsabilités. - Capacité à prioriser : adapter son agenda et son action immédiate à l'imprévu lorsque celui-ci le nécessite ; adaptabilité et disponibilité. - Compétences numériques assurées (la maîtrise des outils IndexEducation n'est pas un prérequis mais le poste nécessite des facilités à l'appropriation de nouveaux outils).
<p>Compétences attendues</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de rigueur, d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers. - Posséder le sens du relationnel. - Faire preuve de capacité d'encadrement hiérarchique. - Faire preuve de capacités rédactionnelles affirmées. - Maîtriser des outils bureautiques (Word, PowerPoint, Excel). - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux du dispositif. - Posséder le sens du travail en équipe et en partenariat.
<p>Conditions particulières d'exercice</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité souhaitée sur le poste - Equipe pédagogique et éducative accueillante, investie et porteuse de nombreux projets au service des élèves

	<ul style="list-style-type: none"> - adolescents qui suscitent et provoquent l'attachement; situations individuelles et familiales complexes: nécessité d'apprendre à gérer la bonne distance, à prendre du recul. - L'exercice à temps partiel est incompatible avec la mission.
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN ASH
Modalités de candidature	Le poste est pourvu après audition des candidats par une commission.